

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2020****Présents :**

Cyril BENOIT, Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Jean COTTE, Florence DANTON, Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA, Mario DEL PERO, Théo GAUDY, Emiliano GROSSMAN, Agathe LECOULANT, Pauline PHAM, Cassandre RÉMOND, Julie SAADA.

Absents ou excusés

Sarah BONVALET-YOUNES, Luka DE SILVA, Grégoire ETRILLARD, Stefania GHERCA, Ann-Sophie SCHOEPFEL (procuration à Raphaël CHARPENTIER).

Assistaient à la séance

Stéphanie BALME	Doyenne du Collège universitaire
Francesca CABIDDU	Directrice de
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité
Bénédicte DURAND	Directrice des études et de la scolarité
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Amy GREENE	Référente égalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations
Sylvie HERLICQ	Chargée de la vie enseignante
Vanessa SCHERRER	Directrice des affaires internationales
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Chargé de l'engagement étudiant

*

* *

I. Présentation du bilan 2019-2020 de la politique d'aide financière et de services aux étudiant(e)s	2
II. Présentation des doubles diplômes avec King's College London et avec UCLA	7
III. Point d'information relatif au parcours civique au Collège universitaire	8
IV. Point d'information relatif à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations	9
V. Proposition de groupes de travail	10
VI. Validation des conventions annuelles 2020-2021 des associations permanentes du campus parisien (suite)	14
VII. Validation des financements des projets étudiants soumis à la Commission de la vie étudiante du 23 novembre 2020	16
VIII. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 29 juin 2020	22
IX. Échange d'informations sur des questions diverses	23

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2020

La séance est ouverte à 8 heures 32 par Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Bonjour à tous et toutes, j'espère que vous allez tous bien. Je rappelle que la réunion sera enregistrée pour établir le procès-verbal. L'ordre du jour appelle à commencer par le point d'actualité par madame DURAND sur la situation Covid. Donc, je vous laisse la parole, Madame DURAND.

Bénédicte DURAND

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous, j'espère que vous allez bien.

Donc, sur le point de la semaine, je vais être très brève, pour dire qu'il n'y a pas de changements majeurs dans le fonctionnement des campus à Sciences Po en cette fin de semestre. Peut-être dire simplement que les espaces de bibliothèques sont largement utilisés par nos étudiants, avec une extension des horaires jusqu'à 19 h 30 pour les bibliothèques. Cette décision a été prise évidemment pour faciliter autant que possible la préparation des examens, qui se tiendront en ligne comme cela a été prévu. Et par ailleurs, nous préparons le prochain semestre, dans une dynamique à la fois de double campus conservé, et d'ouverture évidemment du présentiel autant qu'il sera possible en ce prochain début de semestre.

Voilà ce que je peux vous dire sur un très rapide point d'actualité, Madame la Présidente, chers Membres du Conseil.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci beaucoup. Donc, on va peut-être passer au premier point de l'ordre du jour, la présentation du bilan 2019-2020 sur la politique d'aide financière et des services aux étudiants, par madame CABIDDU. Je vous laisse la parole, Madame la Directrice.

I. PRÉSENTATION DU BILAN 2019-2020 DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE SERVICES AUX ÉTUDIANTS(E)S

Francesca CABIDDU

Bonjour à tous et merci de m'accueillir comme chaque année pour la présentation du bilan de la politique d'aide financière et de services aux étudiants de Sciences Po. Il s'agit bien du bilan de l'année 2019-2020.

Voici le sommaire de cette présentation :

- Je vais dans un premier temps rappeler brièvement les caractéristiques de notre politique d'aide sociale, et vous communiquer quelques chiffres qui sont à retenir pour l'année 2019-2020 ;
- Nous verrons ensuite quels sont les services qui sont proposés aux étudiants de Sciences Po, avec un focus sur le soutien apporté aux étudiants durant la crise sanitaire.
- Je terminerai avec des éléments de perspective pour cette rentrée 2020-2021.

Vous le savez sans doute, dans le cadre de son engagement en matière de responsabilité sociale, Sciences Po a mis en œuvre une politique d'aide sociale très volontariste et innovante. L'objectif de cette politique est avant toute chose de favoriser la réussite des étudiants, et notamment de ceux et celles qui sont issus de milieux plus modestes. Une politique innovante, puisqu'elle repose sur deux piliers : à la fois un barème progressif de droits de scolarité, et de multiples dispositifs d'aide financière au bénéfice des étudiants moins favorisés. Voici le premier pilier, notre système de droits de scolarité, un système qui est progressif, et qui est également un levier essentiel de notre politique redistributive. Je vais rappeler brièvement les caractéristiques de ce système. Vous le savez peut-être, les droits de scolarité à Sciences Po sont déterminés par la résidence fiscale des familles, avec des droits qui sont modulables en fonction des revenus, pour les étudiants et les familles qui résident dans l'espace économique européen. Vous voyez ici à droite la

répartition des étudiants dans les différentes tranches de droits de scolarité du barème, avec des droits de scolarité qui sont compris entre 0 et 10 540 euros pour le Bachelor, et entre 0 et 14 500 euros pour le Master. Ce sont les tarifs annuels de l'année 2019. La structure de la répartition est très polarisée, avec 32 % des étudiants qui sont totalement exonérés du paiement de droits de scolarité. Parmi eux, près de 80 % bénéficient d'une exonération sur des critères sociaux. Au sommet de cette structure, on retrouve 26 % des étudiants qui paient le niveau maximum de droits de scolarité. Parmi eux, 46 % résident dans l'espace économique européen. Ce système de droits de scolarité s'accompagne d'un dispositif d'exemptions partielles qui a fait ses preuves pendant la crise, qui a su s'adapter et être très réactif. Ce dispositif permet par exemple de prendre en compte des situations de retraite, de chômage, de décès d'un parent. De manière générale, toutes les baisses de revenus qui peuvent avoir une incidence sur le revenu des familles sont étudiées, et peuvent donner lieu à une exonération des droits de scolarité. Au final, en 2019/2020, ce sont plus de 500 familles qui ont été accompagnées grâce à ce système d'exemptions partielles, et 850 000 euros qui ont été redistribués.

Voici à présent le deuxième pilier de notre politique d'aide sociale : notre système de bourses et d'aides financières. Je vais brièvement rappeler les éléments qui structurent ce deuxième axe. À Sciences Po, les étudiants boursiers du CROUS, sont totalement exonérés du paiement de droits de scolarité. L'État verse à ces étudiants une aide financière en fonction de l'échelon de bourse, une aide qui peut être comprise entre 1000 euros environ et 5600 euros (pour les échelons correspondant aux revenus les plus modestes). Sciences Po intervient pour compléter cette aide versée par l'État à hauteur de 75 %. Ainsi, pour 1000 euros versés par l'État, Sciences Po complète à hauteur de 750 euros. Les étudiants européens bénéficient d'une égalité de traitement, puisqu'ils ont accès au dispositif des bourses CROUS, mais uniquement à partir de leur deuxième année d'études en France. Et pour la première année, c'est Sciences Po qui se substitue au CROUS avec la bourse Europe — une bourse qui est donc octroyée à des étudiants européens primo-arrivants, en appliquant les mêmes critères que le CROUS, et qui donne lieu non seulement à l'exonération totale de droits de scolarité, mais également au versement de l'équivalent de la bourse que l'État aurait versée, et bien évidemment aussi au complément. À Sciences Po, il existe également de nombreux dispositifs d'aide financière et des bourses de scolarité pour les étudiants internationaux. A titre d'exemple, nous pouvons citer la bourse Émile Boutmy qui est octroyée aux étudiants primo-arrivants au moment de l'admission, et dont le montant peut aller jusqu'à 19 000 euros. Enfin, nous avons dans notre système un très large éventail d'autres aides financières très diversifiées, comme par exemple les aides à la mobilité, ou les aides d'urgence. Ces dernières visent à aider les étudiants lorsqu'ils rencontrent des difficultés financières temporaires. D'ailleurs, ce dispositif a été largement mobilisé durant la crise, et continue de l'être, et je vais détailler ce point dans quelques instants.

Pour l'instant, voici quelques indicateurs importants. Sciences Po affiche, pour l'année 2019-2020, un taux de boursiers CROUS de près de 25 %. C'est un taux qui est sans doute positif et favorable, notamment si on tient compte du fait que notre taux de boursiers était de 12 % en 2005. Il est intéressant aussi de constater que les autres grandes écoles affichent un taux de boursiers Crous d'environ 21 %. Par ailleurs, les autres grands établissements présentent une part de boursiers échelons 5, 6 et 7 qui est très faible, environ 7 %, alors qu'à Sciences Po, les boursiers échelon 5, 6 et 7 représentent 29 % de la population boursière. Je rappelle que ces échelons 5, 6 et 7 correspondent à la situation des familles les moins favorisées. Si l'on considère l'ensemble des dispositifs d'aide financière que je viens de décrire, ce sont près de 4 familles sur 10 qui ont bénéficié d'une aide financière unique pour l'année 2019-2020. Je vous demande pardon, j'ai oublié de dire quelque chose d'important. Malgré un taux de boursiers Crous qui est assez favorable, nous constatons depuis quelques années une stagnation, voire une érosion, puisque ce taux était de 27 % il y a quatre ans. C'est la raison pour laquelle Sciences Po s'est engagée aujourd'hui dans une réforme des admissions, et a pris une décision très forte, qui est celle d'admettre à Sciences Po 30 % de boursiers du CROUS parmi les nouveaux entrants, dont la moitié sera issue des conventions d'éducation prioritaire. C'est un engagement fort que Sciences Po a pris pour redynamiser notre politique d'aide sociale. Comme indiqué, grâce aux différents dispositifs d'aide financière de bourses et d'exonération, 35 % des familles ont bénéficié d'une aide et nous avons octroyé à ces étudiants plus de 11,3 millions d'euros d'aides financières.

L'accompagnement vers la réussite ne s'appuie pas seulement sur les aides financières, mais aussi sur l'offre de services, qui est essentielle puisqu'elle contribue à améliorer l'expérience étudiante, mais elle

permet aussi d'améliorer les conditions d'études et de vie des étudiants. Sciences Po propose de nombreux services d'information, mais aussi de soutien à la vie étudiante. Vous les voyez ici qui s'affichent. Les services accompagnent les étudiants pour différents types de démarches : la recherche de logement, la recherche d'une aide financière, les démarches en matière de santé. Bien sûr, des besoins spécifiques sont également pris en compte, notamment ceux des étudiants en situation de handicap, pour lesquels des compensations sont mises en œuvre afin de leur permettre de suivre leur scolarité à Sciences Po de manière sereine. Et puis, des services dédiés existent, notamment pour les étudiants internationaux, qui bénéficient par exemple d'un accompagnement pour l'obtention ou le renouvellement du titre de séjour. Le rôle des services est également d'accueillir et de faciliter l'intégration des nouveaux entrants. Vous voyez ici quelques images du programme d'accueil qui a été mis en œuvre à la rentrée 2019. Nous avons renforcé cette année notre programme d'accueil, et notamment notre Meet the Services. De nouveaux services ont été accueillis au sein de cet espace de rencontre avec les étudiants nouveaux entrants, ainsi que de nouveaux partenaires. L'objectif de ce programme d'accueil est double : il s'agit de permettre aux nouveaux entrants de faire connaissance avec les acteurs de leur future vie étudiante, et puis aussi de leur permettre de réaliser, avant le début des cours, des démarches qui sont incontournables. La qualité de l'action qui est menée durant la prérentrée par les services de la direction de la formation et par les services de la direction des affaires internationales, a été cette année reconnue grâce à l'obtention du label « Bienvenue en France », qui est octroyé par Campus France.

Depuis le début de la crise sanitaire, tous les services de Sciences Po, et en particulier les services de la direction de la formation sont intervenus en permanence, et au cas par cas, pour gérer les difficultés qui ont été engendrées par la crise. Il a été essentiel de maintenir le lien auprès de nos étudiants et de nos étudiantes, et notamment de ceux et celles qui se sont trouvés en situation d'isolement. Nous avons accompagné attentivement ceux et celles pour lesquels la crise a révélé des situations de fragilité ou de précarité. Vous voyez ici s'afficher les différentes dimensions du soutien qui a été apporté aux étudiants. Nous sommes intervenus dans un premier temps pour accompagner le retour des étudiants qui se trouvaient en séjour d'études et de stage à l'international : Sciences Po a contribué à prendre en charge une partie des frais générés par des retours d'expatriation parfois précipités. Une aide a été apportée aux étudiantes et aux étudiants qui ont dû interrompre leur stage ou leur job étudiant, et qui donc ont vu diminuer une partie des ressources qui leur permettaient de faire face aux besoins du quotidien. Donc, c'est tout naturellement que des aides financières ont été versées pour ce type de situation. Et puis, il y a aussi un volet numérique dans la crise : nous avons apporté notre soutien par exemple pour améliorer la connexion et avons contribué à l'achat de matériel informatique. Enfin, pour certaines familles, l'impact de la crise et ses conséquences économiques a été immédiat, et cela a été pris en considération dans la révision du calcul des droits de scolarité. Au total, ce sont 221 étudiants qui ont été aidés, et 100 000 euros qui ont été consacrés à ce soutien.

Au-delà des demandes d'aides financières, nous avons aussi été attentifs à répondre à toutes les sollicitations, et sommes intervenus par différents biais pour aider les étudiants. Par exemple, pour certains étudiants de retour en France après le séjour de stage et d'études, il a fallu trouver des logements en urgence, avant que les résidences ferment leurs portes. Nous avons accompagné une dizaine d'étudiants dans cette démarche. Et nous avons aussi été très vigilants à accompagner les étudiants ayant des besoins particuliers. En il a été nécessaire de mettre en place de nouvelles compensations pour permettre le passage des cours du présentiel au distanciel pour les étudiants en situation de handicap. Des solutions de vélotypie ont été proposées et un renforcement du dispositif de preneurs de notes. Globalement, ce sont plus de 220 étudiants qui ont reçu cet accompagnement d'ordre administratif.

Enfin, les équipes médicales, que ce soit à Paris ou en région, ont poursuivi leurs consultations de médecine générale et de psychologie. Les dispositifs d'accompagnement sanitaire ont été renforcés, et les médecins ont été particulièrement attentifs aux remontées du terrain, et ont pris le relai pour les étudiants ayant besoin d'un soutien psychologique, notamment en raison du confinement. Ce sont plus de 1500 consultations qui ont été réalisées entre mi-mars et mi-juin.

Pour terminer, quelques chantiers qui sont en cours pour cette rentrée 2020-2021. Depuis plusieurs années, nous travaillons avec les instances, les élus étudiants, les élus enseignants et salariés, pour réfléchir à une évolution de notre système de droits de scolarité, qui présente de nombreux avantages, mais qui est aussi perfectible, parce qu'il présente de nombreux effets de seuil. Cette réflexion et ces travaux qui sont menés

depuis 2015 arrivent à leur terme, avec une refonte des droits de scolarité qui consiste à mettre en œuvre un lissage du barème de droits de scolarité. Un lissage qui permettra donc d'éliminer l'inconvénient des effets de seuil, et de rendre donc le système plus juste, mais aussi de favoriser et préserver les familles ayant de faibles revenus ou issues des classes moyennes. Un deuxième grand chantier qui est en cours, et qui sera finalisé avant l'été est celui de notre futur guichet unique étudiant qui sera installé au 13, rue de l'Université. Nous espérons l'année prochaine pouvoir accueillir les étudiants dans de nouveaux espaces, des espaces innovants qui nous permettront de valoriser davantage nos dispositifs d'accueil et d'accompagnement. Enfin, vous le savez, le contexte demeure incertain et fragile : toutes les équipes continueront d'être extrêmement impliquées et investies pour poursuivre l'accompagnement social renforcé qui est à l'œuvre et aider les étudiants sur toutes les problématiques liées aux conditions d'études et de vie. J'en ai terminé, je vous remercie pour votre attention, et je suis à votre disposition pour répondre aux questions.

Théo GAUDY

Oui. Du coup, enfin, on s'excuse, ce ne sera pas juste par rapport à la présentation, parce qu'il y a un petit texte des élus SPES et UNEF qu'on devait lire au début, et on a oublié de le faire avant de commencer. On lit très, très brièvement, et après on reprend sur le bilan — désolé. Donc, les élus SPES et UNEF — Solidaires va lire un petit texte des élus SPES et UNEF, qui ne représente pas les positions de Solidaires, mais celles de l'UNEF et des listes SPES. Ce sera assez bref :

« Nous, élus SPES et UNEF du Conseil de la vie étudiante et de la formation, avons pris la décision de boycotter le Conseil d'aujourd'hui. Si en 1968, la Commission paritaire a été créée, c'est pour impliquer de manière directe les étudiants et étudiantes pour qu'ils ou elles participent directement par le vote aux décisions de Sciences Po, faire respecter les votes des étudiants et étudiantes et respecter notre promesse d'engagement. C'est pour cela que nous ne sommes pas là aujourd'hui : nous souhaitons, par notre absence, protester contre le choix du CVEF de ne pas élire la candidate de la liste choisie par une majorité d'étudiants et d'étudiantes. Ce vote sans précédent dans l'histoire est un nouveau recul de la démocratie étudiante dans notre école, mais soyez assurés de notre démarche constructive, de notre volonté de travailler avec tous et toutes à l'avenir, afin de faire de Sciences Po un établissement plus écologique, plus solidaire, et où les étudiants et étudiantes se sentent bien.

Enfin, il ne s'agit pas d'une politique de la chaise vide, loin de là : nous avons été présents et présentes à toutes les réunions jusqu'ici organisées, aux groupes de travail, aux réunions avec la doyenne du Collège Universitaire, à la CVE, afin de faire porter nos revendications ainsi que la voix de toutes les étudiantes et tous les étudiants. Nous sommes d'ailleurs ravis d'entretenir une communication avec tous les syndicats étudiants ; nous espérons que cela va continuer tout au long du mandat, et que nos revendications, parfois communes, seront entendues et votées en Conseil.

Les élus SPES-UNEF ».

La lecture est finie, on peut reprendre — désolé que ça arrive au mauvais moment. Merci.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci. Il n'y a donc pas d'autres questions ?

Théo GAUDY

Si merci. Du coup, par rapport à la présentation, on avait plusieurs remarques et questions. Tout d'abord, il a été question de la réforme des frais d'inscription comme une politique sociale. On estime qu'une hausse de 22 % pour les hautes tranches, qui va notamment concerner les étudiants hors Union européenne, c'est loin d'être une politique sociale, et ça va poser vraiment problème. Et donc, c'est assez alarmant de voir que les frais d'inscription vont encore augmenter alors qu'ils sont déjà extrêmement élevés, notamment pour les étudiants et étudiantes extracommunautaires.

Ensuite, sur la commission de suivi social, on aimerait quand même qu'il y ait une augmentation de ce fonds-là, parce qu'on voit, notamment avec la crise sanitaire, que ç'a été très rapidement épuisé, et que ça ne permet pas de répondre à toutes les demandes, si la crise continue — enfin, la crise va continuer de s'amplifier, du coup pour anticiper ça, on aimerait bien que ce soit augmenté, avec également des critères d'indépendance financière qui soient plus flexibles, et pas calqués notamment sur les critères, qui eux sont

trop restrictifs, mais pour qu'on puisse avoir des étudiants et étudiantes qui soient perçus comme indépendants financièrement plus facilement. Parce que sinon, on a des étudiants et étudiantes sans aides familiales qui ne peuvent pas être considérés comme indépendants et donc doivent payer les frais, alors qu'ils n'ont clairement pas les ressources.

Ensuite, on propose, quand il y a les rentrées de toutes les années, notamment des premières années et des M1, que pendant les réunions de présentation de Sciences Po, d'accueil, etc., il y ait une réelle présentation des services et des aides sociales à Sciences Po, et des aides du CROUS, des aides spécifiques annuelles et ponctuelles, parce qu'en fait, il y a beaucoup, beaucoup d'étudiants et d'étudiantes qui nous contactent et dont on peut résoudre la situation assez facilement en les renvoyant vers les bons services, mais ce travail-là pourrait être fait par l'administration lors des réunions de présentation et de rentrée. Parce que les mails, ça ne suffit pas, parce qu'ils ne sont pas toujours — enfin, ça ne permet pas de bien retenir, et une présentation en présentiel, ou à distance si besoin, ça permettrait d'avoir plus d'informations transmises.

Ensuite, on a un point précis à faire. À la page 20 du dossier a été évoqué le partenariat sur la résidence CROUS Cîteaux, on a eu plusieurs remontées d'étudiants et étudiantes, notamment avec le syndicat de Saint-Denis, avec lequel on travaille et des étudiants dans cette résidence-là, et il y a eu des remontées comme quoi la résidence était insalubre, que le directeur de la résidence organisait des soirées dans la résidence, et il y a une plainte qui a été déposée par les résidents et résidentes de l'association. Du coup, on voulait demander s'il y avait moyen que Sciences Po puisse aussi regarder ce qu'il se passe dans cette résidence-là, parce qu'il y a vraiment des choses pas normales qui s'y sont passées. Et comme c'est une résidence partenaire, voir si Sciences Po avait la possibilité — ce qui serait bien — de faire pression sur la direction de cette résidence-là pour que les problèmes d'insalubrité et d'abus de pouvoir du directeur soient résolus, pour que les étudiants de Sciences Po et les autres étudiants ne soient pas obligés de vivre dans ces conditions-là.

Après, deux derniers tout petits points. On aimerait avoir, si possible, le détail des bourses payées par les partenaires privés. Parce que là, dans le bilan qu'on a reçu, il y a un chiffre global avec une liste de partenaires, mais on aimerait bien, si possible, accéder au détail de ces partenariats et des financements de ces partenariats — enfin, pour les bourses.

Et enfin, sur la partie sur le handicap, on voulait juste faire remonter qu'en effet, il y a des moyens qui sont mis en place, même si on a vu que ces moyens étaient vite — enfin, le manque de moyens a été vite mis en avant quand on demandait par exemple des masques inclusifs. Mais le gros problème qu'on remonte par rapport aux étudiants et étudiantes en situation de handicap, c'est le manque de coordination entre les acteurs de l'administration, et le manque d'écoute des étudiants et étudiantes concernés. Trop souvent, leurs demandes sont remises en cause. Et à cela s'ajoute un manque de formation pour les personnels et les enseignants, qui peut mener à des comportements validistes, comportements que nous avons déjà vu plusieurs fois auprès d'étudiantes et d'étudiants venus se plaindre de remarques ou comportements validistes envers eux de la part du personnel administratif ou enseignant. Et cela, on peut le pallier par une formation plus importante de tous ces acteurs et actrices.

Du coup, on a fini pour cette longue prise de parole, mais si vous avez des questions sur les questions qu'on a posées, n'hésitez pas à demander.

Francesca CABIDDU

Je ne vais peut-être pas rentrer aujourd'hui dans le détail de la réforme, puisque nous avons eu l'occasion d'en discuter dans le groupe de travail, et que ça demanderait un peu plus de temps pour échanger de manière approfondie. En revanche, je peux vous préciser que le budget de la commission de suivi social sera rehaussé dans le cadre de cette réforme.

Concernant l'indépendance financière, nous appliquons les critères du CROUS. Ce dispositif existe à Sciences Po depuis 2005 et permet la reconnaissance de l'indépendance financière pour les étudiants pacsés, mariés, pour les étudiants parents, et pour un certain nombre d'autres catégories que le CROUS liste dans sa circulaire générale. Nos règles sont par ailleurs plus favorables que celles du CROUS, parce que notre champ d'application est plus large : nous reconnaissons l'indépendance financière des étudiants salariés, ce que le CROUS ne fait pas. Nous avons près de 200 étudiants qui sont reconnus indépendants financièrement chaque année. Il s'agit, pour la grande majorité, des étudiants en Master ou inscrits à la préparation aux concours administratifs. Lorsque vous demandez d'assouplir ces critères, vous faites

référence aux critères de l'aide spécifique annuelle. Sachez que l'aide annuelle octroyée par le CROUS, et reconnue par Sciences Po, qui exonère les étudiants concernés et leur attribue le complément Crous. Ainsi, les critères assouplis d'indépendance financière que vous évoquez sont réalité appliqués par Sciences Po.

Concernant ces aides spécifiques annuelles, nous travaillons d'ailleurs en lien étroit avec les assistantes sociales : sachez que le CROUS est présent à nos journées d'accueil afin d'informer les étudiants primo-arrivants de tous les dispositifs existants. Aujourd'hui, ce sont entre 20 et 30 étudiants chaque année qui bénéficient de ces aides annuelles. Les aides ponctuelles du Crous sont beaucoup plus nombreuses : on est autour de 60-70 étudiants de Sciences Po qui en bénéficient.

Concernant la résidence Cîteaux, je n'ai eu aucun écho de cette situation, mais je prends très au sérieux votre alerte et je vais bien évidemment vérifier avec les équipes la situation. Mais jusque-là, nous n'avons pas eu de retours directement de nos étudiants logés dans cette résidence sur l'existence de problèmes d'insalubrité ou autres difficultés.

Concernant les bourses partenaires, bien sûr, on peut les détailler. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, ni la liste, elles sont nombreuses. Mais bien évidemment, il est possible, dans le cadre du bilan de l'année prochaine par exemple, ou avant si vous souhaitez disposer de ces informations, de les mettre à disposition. Ensuite, pour répondre à la question sur les étudiants en situation de handicap : vous savez sans doute qu'il existe une mission handicap à Sciences Po ; une personne accompagne, de manière individualisée, les étudiants. Elle fait le lien avec les équipes pédagogiques, avec les enseignants, et intervient de manière très réactive lorsque les étudiants rencontrent des difficultés. D'ailleurs, durant la crise, nous nous sommes mobilisés pour faire en sorte que le passage des cours à distance se déroule dans de très bonnes conditions pour ces étudiants, avec un doublement des preneurs de notes par exemple, et des dispositifs techniques adaptés qui ont été mis en place très vite. Mais j'entends qu'il y a encore des efforts à faire, et bien évidemment n'hésitez pas à nous signaler les situations directement lorsque vous en avez connaissance, pour qu'on intervienne rapidement. C'est très important qu'on puisse collaborer sur ces questions encore une fois pour nous permettre de réagir très rapidement.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci beaucoup, Madame CABIDDU. Donc, s'il n'y a pas d'autres questions, on me signale qu'il devrait y avoir plusieurs départs anticipés, donc je propose d'inverser un instant l'ordre du jour, pour venir sur les points qui habituellement ne posent pas de difficultés, les conventions et les subventions, donc les points 6 et 7, et de passer aux votes, si cela vous va.

Donc, en ce qui concerne la validation des conventions annuelles 2020-2021, est-ce que vous voulez intervenir, Monsieur THUBERT ?

II. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2020-2021 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES DU CAMPUS PARISIEN (SUITE)

Sébastien THUBERT

Rapidement, Madame la Présidente, pour vous rappeler ce qui vous a été indiqué dans les documents qui vous ont été transmis. Donc, il s'agit de deux conventions annuelles pour deux associations permanentes du campus de Paris. En premier lieu, l'association sportive, où une dotation annuelle de 80 000 euros vous est proposée, en sachant qu'il y a dedans un fichage des fonds CVEC. L'association sportive en fait nous permet de proposer les activités sportives à l'ensemble des étudiants et étudiantes du campus parisien. On a en moyenne 1600 inscrits par semestre, et cette contribution CVEC, et son montant, nous permet, nous a permis en fait d'éviter de demander aux étudiants et étudiantes de compléter une cotisation à l'AS en plus des frais de participation qui sont inhérents à la prise en charge des frais de structures. Jusqu'à maintenant, il y avait une prise en charge des services de l'accueil et de l'accompagnement pour toute cette cotisation pour les étudiants boursiers, et du coup, en travaillant avec les élus de la précédente mandature, nous avons pris en charge l'ensemble de la cotisation, pour que l'ensemble des étudiants et étudiantes n'aient pas ces 20 euros de cotisation. Le montant est quasiment habituel à ce qu'il est d'habitude : habituellement, on est sur 100 000 euros, et vous allez me dire que les activités sportives ne sont pas de même volumétrie ce semestre que le semestre précédent, mais en fait, l'association sportive, elle, doit faire face à la prise en charge des frais d'infrastructures, qu'il nous faut pouvoir conserver pour l'année d'après et être prêts à

déployer dès que c'est possible les activités sportives, et que nous avons travaillé avec eux le même principe d'hybridité et de réversibilité de l'offre, et c'est ce qu'on a pu essayer de maintenir tout au long du semestre. Enfin, pour le BDA, habituellement la subvention est quasiment à 0, parce qu'en fait, nous prenons en charge les frais d'enseignement qui viennent en support de leurs activités, et avec les frais de participation, ils équilibrent ainsi le reste de leurs activités. Sauf que nous avons travaillé cette année avec le bureau des élèves à ce que dès la rentrée de janvier, ils puissent proposer un certain nombre d'activités aux étudiants et étudiantes dans la ville, que ce soit des visites de musées, etc., en petits groupes, pour contribuer à l'importance du développement du lien social, mais à l'échelle du petit groupe, et proposer en dehors des cours un certain nombre d'activités en dehors du campus, et en tout cas pour que les étudiants et étudiantes puissent se retrouver.

Donc, voici les deux conventions qui vous sont proposées à la validation, en sachant qu'au prochain Conseil, il y aura encore d'autres conventions annuelles à valider.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci beaucoup, Monsieur THUBERT. Avant de passer au vote, est-ce qu'il y a des observations ou des questions ? Non ? Donc, chère Ismahane, est-ce qu'il y a des procurations ?

Ismahane GASMI

Oui : madame SCHOEPFEL, qui donne procuration à monsieur CHARPENTIER.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

D'accord. Donc, pour un souci de temps, je vous propose de ne pas faire un vote nominatif. Est-ce qu'il y a des abstentions ou des votes contre ?

Théo GAUDY

Solidaires va s'abstenir.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Très bien. Donc, on peut valider les conventions annuelles avec deux abstentions, si je ne me trompe pas.

Les membres valident les deux conventions annuelles proposées ce jour à la majorité — deux abstentions.

III. VALIDATION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 23 NOVEMBRE 2020

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Ensuite, pour la validation des financements de projets étudiants soumis à la commission de la vie étudiante, est-ce que vous voulez aussi intervenir, Monsieur THUBERT ?

Sébastien THUBERT

C'est la commission des élus, donc je les laisserai prendre la parole s'ils le souhaitent, et en tout cas, monsieur VIVIEN, responsable de l'engagement, qui coordonne en tout cas la commission sera à votre disposition s'il y avait des questions sur les projets qui sont mis à votre disposition, les 14 000 euros d'engagements de dépenses que nous vous proposons pour les sept projets.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Très bien. Monsieur VIVIEN, est-ce que vous souhaitez ajouter un mot ?

Baptiste VIVIEN

Non, sinon, je suis disponible pour répondre aux questions.

Raphaël CHARPENTIER

Je peux peut-être dire un mot, puisque, je crois, Mariana, que tu n'avais pas pu être présente à l'occasion de cette réunion de la commission étudiante, et les autres membres de la commission — je pense notamment à Florence DANTON, qui était présente — pourront me compléter ou me corriger si je me trompe. Nous avons huit projets associatifs à notre délibération, qui n'ont pas posé, je crois, de difficultés particulières, qui en plus portaient sur un peu tous les campus, et représentent assez bien le panel des activités que nous pouvons avoir. Et nous avons aussi eu à cœur de tenir compte à la fois des problématiques d'annulations éventuelles d'un certain nombre d'évènements qui pourraient advenir à cause du Covid — je pense en particulier au projet des Parisiennes. Nous avons aussi eu à cœur de prendre en compte les questions d'accessibilité de tous les projets au plus grand nombre, y compris aux boursiers — je pense en cela au projet de L'Artimuse.

Florence DANTON

Je confirme ce que vient de dire Raphaël CHARPENTIER.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

D'accord, très bien. Donc, s'il n'y a pas d'autres remarques, on peut passer à la validation des financements. Est-ce qu'il y a des personnes qui veulent s'exprimer contre ?

Théo GAUDY

Solidaires s'abstient.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

D'accord. Donc, deux abstentions.

Les membres valident les financements des projets étudiants soumis à la commission de la vie étudiante du 23 novembre à la majorité — deux abstentions.

IV. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2020

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Enfin, pour l'adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 29 juin 2020, est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions ?

Florence DANTON

Abstention pour ma part, puisque je n'étais pas présente à cette réunion.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Pour les non-présents, effectivement...

Mario DEL PERO

Oui, pareil.

Céline BUON

Également pour moi.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Monsieur GAUDY, vous voulez intervenir ?

Théo GAUDY

Oui. On avait fait la remarque lors du dernier CVEF que le règlement de Sciences Po implique d'avoir les procès-verbaux votés lors du Conseil d'après. Monsieur CHARPENTIER qu'il était d'accord sur cette remarque-là, de simple respect du règlement. Et du coup, nous voulons juste soulever une fois de plus que le procès-verbal du dernier CVEF n'est, une fois de plus, pas proposé au vote, ce qui n'est pas

règlementaire, selon le règlement de Sciences Po. Donc, on aimerait bien quand même que cette deuxième CVEF, cette nouvelle mandature, on puisse petit à petit quand même respecter le règlement de Sciences Po. Voilà, merci.

Raphaël CHARPENTIER

Je me permets de prendre la parole pour dire que je maintiens que j'approuve tout à fait l'idée qu'on puisse voter au prochain, et respecter le règlement. En l'occurrence, je crois que le point est lié au rapprochement des séances : c'est-à-dire que normalement, il y a un délai plus long entre deux séances, et là, vous avez vu qu'il y avait deux semaines, et donc il était difficile au prestataire, je crois, de pouvoir accomplir les choses. C'est pour ça, en l'occurrence, que le compte-rendu du précédent n'est pas à notre vote, et je prie le Conseil de bien vouloir nous en excuser.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Bien, donc sur ce, je pense qu'on peut reprendre l'ordre du jour, et le point II de la présentation du double diplôme, à moins qu'il n'y ait d'autres observations ou questions. Donc, s'il n'y en a pas, je donne la parole à madame SCHERRER, si vous voulez bien intervenir.

Les membres valident le procès-verbal provisoire de la séance du 29 juin 2020 à la majorité — cinq abstentions.

V. PRÉSENTATION DES DOUBLES DIPLÔMES AVEC KING'S COLLÈGE LONDON ET AVEC UCLA

Vanessa SCHERRER

Bonjour à tous. Je suis ravie de vous présenter en effet ces deux propositions de doubles diplômes de deux de nos écoles. Je serai seule à les présenter aujourd'hui, mais je parlerai pour l'École doctorale et l'École urbaine, et sous le contrôle d'un de vos représentants qui est parmi nous aujourd'hui avec une autre casquette : le professeur DEL PERO.

Donc, dans le cas des doubles diplômes, comme toujours, nous nous situons dans le contexte d'une stratégie d'internationalisation de nos cursus, en l'occurrence deux écoles, qui souhaitent développer une attractivité au niveau international, et se positionner par cela en signant des partenariats forts avec de grands partenaires internationaux dans leurs champs de compétences. D'abord, le projet de l'École doctorale, qui est un double diplôme entre notre Master recherche en histoire et le département d'histoire de King's College, à Londres. King's College est un partenaire de très long terme de Sciences Po, c'est même un des partenaires les plus forts ; par exemple pour les accords de troisième année, nous envoyons en temps normal plus de 40 étudiants annuellement, ce sont 74 semestres échangés avec King's College, ce qui en fait notre partenaire le plus fort en Europe pour les échanges de troisième année. Mais nous avons aussi ces dernières années signé un premier double diplôme entre notre École des affaires internationales et le Department of war studies de King's College. Donc, c'est un partenaire international que nous connaissons bien, qui est absolument évidemment excellent, et en l'occurrence, il s'agit d'un projet de double diplôme en histoire globale, avec notre département d'histoire comme je le disais tout à l'heure et deux Masters de King's College — le Master in modern history et le Master in world history and culture. Pour l'École doctorale, ce serait le premier double diplôme au niveau Master recherche, et on pourrait évidemment travailler sur d'autres à l'avenir. Donc, le département d'histoire innove largement. Il s'agit, comme l'ensemble de nos doubles diplômes au niveau Master d'un programme un an plus un an, dans le cadre duquel les étudiants suivent une scolarité complète et commune avec les autres étudiants durant leur première année à Sciences Po, puis ils rejoignent un des deux Masters de King's College pour suivre le reste de leur scolarité. Comme toujours sur nos doubles diplômes, les processus d'admission se font par commission jointe, et très resserrée. C'est-à-dire que les deux partenaires choisissent ensemble de sélectionner les candidats, mais autrement dit, cela veut dire que chaque partenaire est assuré de pouvoir avoir l'ensemble de ses prérequis confirmés et respectés dans le cadre des admissions. Pour ce double diplôme, nous envisageons à peu près cinq étudiants par an. Et encore une fois, puisque Mario DEL PERO est ici, je le laisserai compléter s'il le souhaite tout à l'heure. Je vous parle de la structure générale, mais on peut évidemment rentrer dans le fond et le contenu de ce programme.

Le second double diplôme que nous proposons aujourd'hui est celui qui liera l'École d'affaires urbaines de Sciences Po et UCLA, qui est un des campus de l'Université de Californie aux États-Unis L'École urbaine

a déjà quelques doubles diplômes internationaux, notamment avec la LSE et la Bocconi dans le cadre de notre alliance européenne CIVICA — qui prédatait déjà CIVICA — mais aussi avec Colegio de Mexico, au Mexique. L'Université de Californie est aussi un partenaire de très longue date de Sciences Po. Avec ses sept campus, c'est, dans toute l'Amérique du Nord, l'université ou le système universitaire avec lequel nous avons le plus d'échanges de troisièmes années. Et nous avons aussi un double diplôme au niveau Bachelor, au niveau Undergraduate, avec Berkeley. Et donc, nous travaillons depuis longtemps avec le système de University of California. Et là, ce serait pour un double diplôme, donc, entre notre Master GLM de l'École d'affaires urbaines, et la Luskin School of Public Affairs à UCLA, qui est très, très connue pour son Master urban and regional planning, qui s'inscrit exactement dans la culture académique et pédagogique que souhaite soutenir l'École urbaine. Donc, cela fait des années que nous travaillons à ce double diplôme, et c'est très important pour le positionnement scientifique de l'École urbaine, mais aussi son rayonnement international. Comme tous nos doubles diplômes internationaux au niveau Master, et ils sont nombreux, il s'agit d'un programme de deux ans, avec une année chez un partenaire, l'autre année chez l'autre. En l'occurrence, exception à la règle, la première année, serait de débiter la Luskin School et ensuite de finir le cursus à l'École urbaine. Ce n'est pas ce que Sciences Po recommande en général, mais nous avons décidé de nous inscrire dans cette demande, parce que cela faisait sens du point de vue de la progression académique des étudiants, et il semblait que Sciences Po était mieux en intervenant en année 2, par rapport à la construction des fondamentaux pendant l'année 1. Pour ce programme, nous envisageons à terme dix à douze étudiants par an — sachant qu'évidemment, au début, on est toujours sur des effectifs beaucoup plus réduits. J'alerte aussi sur un point, pour finir, sur celui-ci, c'est que dans le cadre d'une année plus une année dans le cas des doubles diplômes, et c'est inscrit dans les notes que vous avez peut-être vues, chaque étudiant règle les frais de scolarité qui sont prévues, étant donné sa situation, dans l'université en cours. En l'occurrence, dans le cas de la Luskin, les frais de scolarité étant importants aux États-Unis, il a été prévu un système de bourses internes sur lequel s'engage le département de la Luskin pour que des étudiants européens notamment puissent bénéficier d'un soutien financier lorsqu'ils ont des difficultés à régler les frais de scolarité habituels à la Luskin School.

Voilà, je vous ai brossé, disons, l'architecture générale de ces projets, sans entrer dans les détails des choix académiques qui ont été faits, mais pour vous indiquer la façon dont nous avons travaillé avec ces partenaires. Je suis évidemment à votre écoute pour toute question.

Théo GAUDY

On était quand même très étonné du coût de l'inscription dans ces universités étrangères. Notamment, 49 000 dollars pour les non-Californiens, c'est extrêmement élevé. Déjà que Sciences Po, c'est très élevé, là, on est quand même bien au-delà de ça. Et en fait, on trouve que c'est quand même problématique en termes d'accessibilité, puisqu'on est déjà dans une école sélective, élitiste, et au sein de cette école-là, il y a des filières encore plus sélectives, encore plus élitistes, et on trouve ça problématique qu'il y ait des frais aussi élevés. De même, 16 000 livres pour le partenariat avec King's College, c'est extrêmement élevé. Est-ce qu'il serait possible de développer très brièvement cette bourse disponible à UCLA, comment elle est attribuée, et à quel point elle peut financer et pallier ces inégalités-là, en termes de frais de scolarité ?

Mario DEL PERO

Seulement pour remercier Vanessa, bien évidemment, et pour dire que nous sommes, nous, historiens, ravis de lancer ce projet de double diplôme. C'est une première pour l'histoire, c'est une façon de diversifier, internationaliser, et ouvrir le Master histoire, c'est un Master de recherche. Il y a une chose, c'est que nous allons proposer un Master d'histoire globale Londres-Paris, King's-Sciences Po — c'est vraiment unique. Il y a peut-être une expérience similaire qui serait celle de la London School of Economics et Columbia, qui ont lancé un Master d'histoire internationale il y a quelque temps, mais nous pensons pouvoir offrir quelque chose de vraiment unique et différent.

Plusieurs choses à dire. J'imagine que Vanessa va répondre à la dernière question ; les frais d'inscription à King's ne sont pas très différents des frais d'inscription à Sciences Po. Pour le moment, nous ne savons pas quel sera l'effet du Brexit, et les candidats acceptés auront la possibilité de postuler, de candidater pour le système de bourses internes à King's.

Les frais d'inscription, qui ne sont pas vraiment différents entre les deux institutions, King's et Sciences Po. Les candidats acceptés, les candidats qui feront la deuxième année à King's auront la possibilité de postuler pour le système de bourses internes à King's, comme tous les autres candidats acceptés dans les

Masters de King's. Et moi, j'espère dans le futur pouvoir trouver des sources pour créer peut-être des financements ad hoc, par l'École doctorale, par le centre d'histoire, aux candidats sélectionnés.

Agathe LECOULANT

Oui, tout à fait. Bonjour à tous. Tout d'abord, merci beaucoup pour cette présentation de ce nouveau projet innovant, qui est très positif pour l'École. Alors, j'ai une question concernant les procédures d'admission, parce qu'il y a un chiffre qui m'interpelle, ce sont les objectifs d'admissions entre 10 et 12 étudiants par an, ce qui me paraît assez peu. Alors, voilà, ma question est simple : quels sont les profils et les critères recherchés pour l'admission dans ces doubles diplômes ? Merci beaucoup.

Vanessa SCHERRER

Très bien. Ce sont deux questions tout à fait centrales, et que nous nous posons nous-mêmes au fur et à mesure du développement de ces doubles diplômes depuis maintenant de longues années. C'est un fait de dire que les frais de scolarité, notamment à la Luskin — et dans une moindre mesure, comme le disait le professeur DEL PERO — sont beaucoup plus importants que ceux que nous connaissons à Sciences Po, et en France en général. Le sujet est que lorsque nous choisissons un partenaire international pour un double diplôme, c'est au motif que le partenariat fait le plus de sens du point de vue scientifique et académique, mais aussi du potentiel d'internationalisation, etc., et que, hélas, malgré toute notre envie, nous n'avons pas de contrôle sur la politique des frais de scolarité des autres universités, à Paris, en France, en Europe et dans le monde. Donc, à partir de l'instant où on considère que c'est tout de même bien pour l'institution, pour les étudiants, nos écoles, leurs départements, de s'associer, comme de nombreux autres le font dans le monde, nous devons effectivement faire face à cette réalité, qui est un fait qui dans une certaine mesure nous échappe.

Dans le cadre de UCLA en revanche, ce qui ne nous échappe pas, c'est que la différence était telle que nous avons mis comme un point de négociation fort qu'il était selon nous impératif que UCLA fasse un effort en termes de système de bourse internalisé, sans quoi nous n'avancerions pas dans ce partenariat. Et donc, ça a été notamment l'objet d'énormes discussions durant l'année 2018. Donc, je vous passe les détails, mais en l'occurrence, ça n'a pas pu être fait au niveau du système de UCLA, mais le département de la Luskin School, qui lui-même se fait rétroagir une partie des frais de scolarité par le système de UCLA, a accepté de mettre une partie des semestres in absentia en les dirigeant vers un système de bourses pour les étudiants qui en auraient besoin, et singulièrement les étudiants européens, sur critères sociaux. Et donc, c'est administré par ce département, et dans le cadre de commissions, les étudiants européens pourront bénéficier de cette aide. Donc, ça, c'était — c'est vrai que ça a l'air peut-être insatisfaisant, mais je peux vous assurer que ça a été un succès dans la négociation avec UCLA. De toute façon, ça a été posé par nous, par Sciences Po, comme un critère, un non-starred. On savait qu'on n'avancerait pas sans cela. Et ce système de bourses pourra être mis en place à partir de la deuxième année — donc, ça, je souhaite être transparente sur ce point, parce que ce n'est qu'avec l'argent d'in absentia, et donc ce n'est qu'à partir du moment où les étudiants seront... Ce serait à partir de la seconde année, puisque c'est une redistribution des étudiants qui lorsqu'ils seront en France doivent d'un point de vue légal — c'est la loi de Californie — malgré tout rétrocéder de l'argent au système de UCLA, et c'est avec cet argent-là que la Luskin School pourra financer la génération suivante lorsqu'elle arrivera à UCLA.

Comme le disait Mario DEL PERO, n'oublions pas que par ailleurs, tous ces étudiants bénéficient de tous les systèmes de bourses ou d'exonérations des frais de scolarité dont bénéficient des étudiants normaux. Donc, ça, c'est aussi un point de départ de l'ensemble de nos doubles diplômes, c'est que les étudiants en doubles diplômes sont des étudiants entre guillemets standards, normaux. Ils ont juste un aménagement de la scolarité qui fait qu'une année à l'étranger est reconnue dans leur scolarité, mais hormis cela, ils sont traités exactement de la même façon. Et donc, par exemple à Sciences Po, les étudiants français et européens bénéficient exactement des mêmes exonérations des frais de scolarité que les autres étudiants, de même que lorsqu'ils seront à King's ou à UCLA, ils peuvent avoir aux mêmes systèmes de bourses, comme c'est le cas aux États-Unis.

Pour finir, sur la question de madame LECOULANT : 10 à 12, ce n'est peu quand on regarde les effectifs globaux du Master GLM. Dans le cas — d'ailleurs, je vais même enfoncer le clou : pour King's College, on est plutôt en train de parler de 5 étudiants maximum à long terme, mais quand on regarde la physionomie de la population du Master histoire, c'est déjà une proportion importante. Et tout ça mis bout à bout, c'est grâce à cela qu'à Sciences Po, nous avons — et là, je parle sous le contrôle de Myriam DUBOIS-MONKACHI — chaque année entre 10 et 12 % de notre corps étudiant qui sont des étudiants qui nous sont

venus par les doubles diplômes, qu'ils soient internationaux ou pas d'ailleurs. Et je finirai sur ce point : du point de vue des admissions, je vous rappelle que l'accès aux doubles diplômes n'est pas, sauf à de très, très rares exceptions près, et on le fait en complément, en ajout, mais ce n'est pas un étudiant de Sciences Po qui est déjà à Sciences Po et qui candidate au double diplôme. Nous, nous avons inventé en fait à Sciences Po, maintenant il y a une dizaine d'années, le double diplôme qui se positionne sur un marché global. Et donc, nous faisons des admissions conjointes, mais des admissions qui permettent d'accueillir des étudiants de partout dans le monde, y compris de Sciences Po, y compris français, y compris européens, y compris internationaux. Et les étudiants, lorsqu'ils candidatent à ces programmes, candidatent en connaissance de cause. Ils ont l'ensemble des informations, nous les accompagnons comme nous accompagnons les autres étudiants qui candidatent chez nous, et en effet, il y a une sélection. Mais, voilà, je voulais juste rappeler le système global.

Emiliano GROSSMAN

Merci beaucoup, Vanessa, de cette présentation, et félicitations pour ces deux accords. J'avais une question, tu y as en partie répondu dans ta dernière prise de parole, mais je voulais quand même revenir dessus, parce que justement, 49 000, que ce soit sur un semestre ou pas, etc., ça reste quand même des sommes très, très élevées, surtout au vu des salaires prospectifs une fois sur le marché du travail. Ce n'est pas quelque chose qui — pour quelqu'un qui arrive sur le marché du travail français sur de sujets comme cela, j'ai l'impression qu'il n'y a pas de relation avec ce type d'investissement. Donc, je me demandais pour qui c'était, parce que c'est vrai que les salaires américains ne sont pas comparables aux salaires qu'on peut trouver en France ou ailleurs en Europe. Mais si j'ai bien compris ce que tu viens de dire, c'est que tu t'attends à ce qu'il y ait un public spécifique qui postule à ce type de double diplôme, en connaissance de cause et en faisant un calcul favorable, disons, au vu de ces frais d'inscription ?

Vanessa SCHERRER

Oui, comme toujours, c'est-à-dire qu'on candidate à un projet lorsqu'il nous tient à cœur et lorsqu'il est important pour nous. Du point de vue de la Luskin, ces frais de scolarité, je précise, ne sont pas des frais de scolarité spécifiques à ce double diplôme, ce sont les frais de scolarité classiques. C'est un des Masters dans le secteur les plus connus, les plus réputés et les plus attractifs au monde. Donc, le fait que — indépendamment d'un double diplôme avec nous, le fait que la Luskin attire depuis des années les meilleurs de la profession à venir montre qu'eux en tout cas ont trouvé leur marché. Moi, je ne peux pas parler pour eux, mais en tout cas, ils sont reconnus scientifiquement, académiquement, comme excellents, ce pour quoi l'École urbaine a souhaité travailler avec eux. Du point de vue des étudiants qui, en général, auraient candidaté à la Luskin pour deux ans, je retourne, de façon un peu insidieuse le raisonnement : les frais de scolarité seront même inférieurs que sur deux années.

Après, le vrai problème — c'est vrai que nous, de notre point de vue, un étudiant français peut trouver ça... c'est une barrière immense. Mais notre pari, c'est que malgré tout, pour la première fois au monde, ce programme de la Luskin fait un double diplôme. Ils n'en ont jamais fait avec personne. Ils ont accepté d'ouvrir la voie avec l'École urbaine de Sciences Po, ce qui est déjà extraordinaire. Et donc, le doyen Le Galès et nous tous, malgré ce constat que nous avons tous fait, était de dire : finalement, on doit pour l'École urbaine, et on ne peut pas empêcher les étudiants de s'engager dans cette voie si c'est leur décision, en ayant fait leur projet à la fois académique, scientifique, de carrière, mais aussi financier eux-mêmes, on ne peut pas les en empêcher a priori, et donc priver, encore une fois, Sciences Po et les étudiants de cette opportunité, à partir du moment où à la fois les choses sont mises à plat en amont et que nous avons insisté beaucoup auprès de la Luskin pour aider particulièrement les étudiants européens qui avaient un besoin d'aide sur motifs sociaux.

Donc, voilà, c'est difficile, mais en gros, le parti-pris est là : c'est de faire ce qui est possible, d'avancer au plus loin la négociation dans le cadre de ce qui est possible, et ensuite d'ouvrir une opportunité à ceux qui le souhaitent.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci beaucoup, Madame SCHERRER, pour votre présentation et vos réponses. Je pense qu'on peut désormais au point numéro 3 de l'ordre du jour, donc le point d'information relatif au parcours civique au Collège universitaire, présenté par madame BALME. Donc, si vous souhaitez intervenir, Madame BALME, merci.

VI. POINT D'INFORMATION RELATIF AU PARCOURS CIVIQUE AU COLLÈGE UNIVERSITAIRE

Stéphanie BALME

Bonjour à toutes et à tous, je vous remercie de me donner l'opportunité de faire un point sur les évolutions récentes concernant le Parcours civique dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Je souhaiterais rappeler brièvement la philosophie de cet objet, qui est assez unique non seulement dans une formation de Bachelor mais, également, au sein de Sciences Po. Cette philosophie nous est chère et reste inchangée malgré les amendements qu'il a fallu apporter au Parcours civique compte tenu des conditions sanitaires depuis le printemps 2020.

Pour rappel, le Parcours civique constitue un pilier fondamental et obligatoire dans la formation de notre Bachelor. Ensuite, il s'agit d'un projet personnel ; personnel dans le sens où les étudiants choisissent un thème de leur choix, dans des domaines liés à l'intérêt général, qui visent à la promotion de l'égalité et de la solidarité. Troisième point : le Parcours civique a vocation à se dérouler de préférence hors les murs de Sciences Po, et de toute façon sur le terrain. Les types d'engagement des étudiants sont très divers, touchent de nombreux domaines de l'éducation aux questions de santé, la justice, l'environnement, l'aide aux migrants, la lutte contre la pauvreté, l'accès à la culture ou au numérique, etc. Enfin, l'objectif est à la fois d'ordre citoyen et pédagogique. L'idée est bien de former des étudiants par l'action, de les aider à cultiver un sens de l'engagement raisonné, d'œuvrer à leur ouverture d'esprit. La dimension pédagogique se retrouve dans la rédaction d'un travail réflexif appelé « Grand écrit ».

Les décisions que nous prenons actuellement actent de certaines difficultés rencontrées par certains étudiants dans la mise en œuvre de leur Parcours civique en raison de la crise sanitaire actuelle. En aucun cas, celles-ci visent à modifier la philosophie du Parcours civique que je viens de rappeler brièvement.

Les dernières modalités qui ont été décidées—, suite aux déclarations présidentielles puis gouvernementales des 24 et 25 novembre— concernent les étudiants de deuxième année du Collège universitaire. Ces derniers réalisent en ce moment leur Parcours civique libre ou PCL.

Premièrement, les nouvelles modalités concernent le nombre d'heures à effectuer pour le PCL. Il faut désormais aux étudiants effectuer entre 40 et 60 heures d'engagement civique libre d'ici le 30 avril 2021. Une telle date est nécessaire à la prise en compte du Parcours civique dans le jury de fin d'année, qui va statuer sur la validation du Parcours civique, et donc également sur le passage en année supérieure. Il n'aurait pas été raisonnable d'écarter le Parcours civique du jury car, dans ce cas, nous aurions eu une cohorte d'étudiants qui ne seraient passés en année supérieure que sous conditionnalité. Le premier aménagement concerne donc le nombre d'heures à effectuer jusqu'au 30 avril 2021.

Ensuite, les élèves peuvent tout à fait réaliser leur Parcours civique à distance ou en présentiel (évidemment, dans ce cas, à condition que la structure d'accueil applique les mesures de protection sanitaire connues). La troisième modalité donne la possibilité aux élèves d'effectuer leur Parcours civique dans une structure située dans le lieu où ils résident, c'est-à-dire dans leur pays d'origine ou sur leur lieu de résidence actuel. Là aussi, nous ne voyons pas de changement de philosophie par rapport au projet initial : l'idée du Parcours civique est de s'engager au plus près de l'endroit où l'on se trouve.

Une autre modification permet d'effectuer les heures du Parcours civique de manière intensive. Jusqu'à présent, l'idée était que le Parcours civique suivait la scolarité des étudiants, l'idéal étant que les étudiants s'engagent à hauteur d'un certain nombre d'heures par semaine, à la fois pour combiner l'exigence des études à Sciences Po et aussi dans l'intérêt des structures qui peuvent avoir besoin d'une aide ou ponctuelle ou très régulière. Nous donnons désormais la possibilité aux élèves de réaliser leur PCL de manière intensive, en prenant en compte le fait que beaucoup de structures sont désormais fermées, ou que certains étudiants vont devoir changer de structure. Enfin, nous acceptons que les étudiants effectuent leur Parcours civique dans une ou plusieurs structures qui relèvent, on l'espère cependant, d'un même domaine d'engagement. Lorsque cela ne sera pas possible, nous accordons aux étudiants la possibilité de changer leur thème d'engagement lors de la rédaction du Grand écrit. L'idée globale de ces aménagements est de responsabiliser les étudiants, permettre de leur faire confiance. Bien évidemment, lorsque nos étudiants, pour différentes raisons, ne trouveront pas de structure d'accueil nous tenons à leur disposition un grand nombre de missions d'engagement, que ce soit au niveau de la réserve civique, d'associations, fondations, etc. issues de la société civile des villes des campus du Collège universitaire. Je sais que le temps presse, je suis ravie de répondre à vos questions.

Les échanges que nous avons constamment avec les étudiants, que nous avons eus encore récemment avec les représentants élus, les student reps ainsi que les étudiants que nous rencontrons dans le cadre des

différentes forums lors des Office Hours organisés par les responsables pédagogiques, les Meet the Dean, Meet the Campus Director, etc. montrent bien que les étudiants sont extrêmement attachés, de même que l'ensemble de l'institution, au Parcours civique.

Jean COTTE

Merci, Madame la Doyenne. Nous voulions saluer, avec NOVA, le passage du seuil du parcours civique libre à 40 heures pour s'adapter aux conditions actuelles des étudiants. Nous souhaitions simplement soulever un point pour le stage civique des étudiants en première année, qui dans certains domaines sera potentiellement même plus simple pour trouver un stage au vu de la hausse de la demande dans le contexte qu'on connaît, sanitaire et économique, mais dans d'autres domaines qui risquent d'être plus compliqués pour trouver un stage. Et donc, nous avons quelques inquiétudes concernant la possibilité de trouver un stage dans certains domaines qui sont potentiellement plus fermés à cause du contexte sanitaire actuel. Voilà. Merci beaucoup.

Cassandra RÉMOND

Ce serait pour revenir sur l'intervention, tout d'abord par rapport au PCL : je crois qu'il a été dit dans la charte que si les heures ne pouvaient pas être effectuées avant le 30 avril 2021, elles devraient être rattrapées jusqu'au 31 août 2021. Et Solidaires compte préciser qu'il y a énormément de gens qui ne vont pas pouvoir effectuer ces heures jusqu'au 31 août, parce que beaucoup d'étudiants travaillent pendant l'été, et aussi pour payer les frais. Donc, il y en a beaucoup pour lesquels ça ne va pas être possible, certains qui devront partir en troisième année aussi, et donc qui ne vont pas pouvoir effectuer ces rattrapages. Et je pense que ça risque de concerner pas mal de personnes, vu la complexité du parcours civique cette année. Et je voudrais notamment revenir sur le grand écrit, qui est source de stress pour les troisièmes années, puisque, comme on l'a souligné au dernier CVEF, il y a un manque de coordination de la part de l'administration et des tuteurs. Voilà, j'aimerais avoir quelques précisions par rapport à ces deux points. Merci.

Stéphanie BALME

Merci beaucoup. Concernant le stage civique de première année, tentons de rester positifs tout de même : il n'est pas impossible qu'à la fin du printemps, début de l'été 2021, nous soyons enfin dans des conditions permettant aux étudiants de réaliser un stage civique de façon satisfaisante. J'entends cette inquiétude éventuelle cependant, et il faudra que l'on en parle avec vous vers le mois de février. La difficulté pour nos étudiants de Bachelor, dans le contexte actuel très contraint pour trouver un stage, risque de se retrouver lors de la recherche d'un stage dans le cadre de la « 3A hybride ».

Aussi, je vous propose de n'affoler personne en évoquant ce sujet plus lointain. Finissons le semestre, occupons-nous du PCL puis, tranquillement, engageons ensemble une conversation, je dirais, en milieu de printemps, pour répondre à cette question. Vous comprenez qu'il s'agit de tenir un équilibre délicat entre ne pas démanteler un élément clé de la scolarité du Bachelor, de votre scolarité et du projet de Sciences Po en général, et permettre les conditions de sa réalisation. Notons qu'il existe désormais une deuxième génération de lycéens pour lesquels la motivation de faire des études à Sciences Po, c'est certes l'interdisciplinarité, la qualité des enseignements dispensés, l'expérience internationale, etc. mais aussi cette dimension d'engagement citoyen, qu'ils ont déjà commencé à faire vivre au lycée.

Quant à la seconde question : vous faites référence, Madame, je crois, à l'ancienne version de ce qu'on appelle la FAQ. Une dernière version a été envoyée vendredi à l'ensemble des étudiants. Par ailleurs, mon équipe a pris le soin de l'envoyer à l'ensemble des représentants étudiants. Aussi, je vous invite à regarder la dernière FAQ, accessible dans votre mail dès vendredi en début d'après-midi pour l'ensemble des étudiants, et probablement en milieu ou début de soirée vendredi pour les représentants étudiants de façon très spécifique.

Par ailleurs, vous attirez notre attention sur ce qui serait le niveau de stress important des étudiants dans la rédaction du Grand écrit. Attention à l'usage du mot « stress » pour un exercice auquel se préparent les étudiants depuis leur S1. Nous devons pouvoir travailler de manière relativement sereine ensemble sur cet objet. La difficulté est, en effet, que si l'on baisse le nombre d'heures du Parcours civique libre, nos étudiants vont avoir beaucoup moins d'expérience de terrain pour réaliser leur Grand écrit. C'est tout à fait ce qu'on a dit aux représentants étudiants dont vous faites partie. Il serait donc paradoxal de nous reprocher désormais de baisser le nombre d'heures du PCL. L'idée est de responsabiliser les étudiants c'est-à-dire non pas de compter les heures, mais de réaliser un projet de qualité. C'est aussi à chacun de voir, en fonction

de ce dont il a besoin pour son Grand écrit, jusqu'où il peut aller et ce qu'il peut faire, au regard de l'ensemble des modalités qui ont été proposées.

Enfin, vous m'interpellez sur ce que vous appelez le manque de coordination entre les référents et l'administration. Permettez-moi, plusieurs points ici. D'une part, je le disais, le Parcours civique est un objet extraordinairement ambitieux, qui réclame une attention constante ainsi qu'une coordination dantesque pour les équipes du Collège. Avant de voir ce qui éventuellement ne va pas, regardons également ce qui s'accomplit chaque jour. Malgré la pandémie, le Parcours civique a survécu, avec des équipes qui travaillent d'arrache-pied en télétravail comme vous, qui font aussi face à des urgences — et les urgences, c'est vous, les étudiants. Car la stratégie de réussite étudiante au Collège a été déployée, décuplée dans le contexte du Covid. Nous allons à la rencontre de nos étudiants afin de savoir comment ils vont, comment se déroulent leurs études, quelles sont leurs difficultés précises, leurs projets, leurs intérêts intellectuels afin d'essayer de déployer un maximum de possibilités pour les aider ou les accompagner. Le Parcours civique peut être une façon d'aider les étudiants à reprendre le fil de leurs études. Le Grand écrit représente l'aboutissement d'un travail constitué de plusieurs étapes.

Je ne peux être que sincèrement désolée s'il y a parfois des manques de coordination entre référents, enseignants et responsables pédagogiques. Sachez pour autant que plusieurs dizaines de référents existent sur les sept campus du Collège, à travers toute la France, que si des défaillances peuvent exister, pour l'essentiel, nous gardons le cap.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci beaucoup, Madame BALME. Donc, je pense qu'on peut conclure le point d'information relatif au parcours civique, à moins qu'il y ait d'autres interventions.

Stéphanie BALME

Je vous remercie, je vous quitte pour une autre réunion et je vous souhaite une très bonne semaine.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci beaucoup, Madame BALME.

Donc, je pense qu'on peut passer au point d'information relatif à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations. Madame Amy GREENE, référente égalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations à Sciences Po est parmi nous, et va donc nous présenter ce petit point d'information. Je vous laisse la parole, Madame GREENE.

VII. POINT D'INFORMATION RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ET LES DISCRIMINATIONS

Amy GREENE

Merci. Bonjour à toutes et à tous. J'ai proposé — je le dis un peu, comme ça, ça me permet d'organiser ce que je vais vous dire, je ne vais pas prendre trop de temps parce que j'ai compris que vous avez un ordre du jour bien chargé aujourd'hui. J'aimerais bien juste vous faire un petit point sur d'un côté la lutte contre les violences sexistes et sexuelles — je préfère parler de ça plutôt que juste du harcèlement, parce qu'on sait que nous avons des étudiants qui sont confrontés à tous types de violences dans notre communauté. Donc, je vais parler de ça. Et après, je vais vous faire un petit point sur la lutte contre les discriminations, puisqu'il y a une initiative institutionnelle de travailler vers un plan d'action, mais on est encore un peu au début de la chose, mais il y a quand même des débats de fond. Voilà, donc je parlerai de cela juste après.

Il y a peut-être trois points à signaler sur la question de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles pour cette rentrée universitaire, bien que ce soit un petit peu entamé déjà. D'abord, ce qu'il est important de souligner, c'est qu'en tant que référente, j'avais fait un travail avec la direction de la formation, avec le secrétaire général, avec la direction des affaires juridiques, justement pour revoir le fonctionnement de la cellule. Nous avons constaté que c'est un dispositif qui est très nécessaire, qui est très bien, et qui propose un vrai service à certaines personnes dans la communauté de Sciences Po, mais c'était un dispositif qui manquait de clarté, manquait de visibilité. Et puis, voilà, nous avons décidé qu'il fallait mettre un petit peu plus de clarté dans le fonctionnement de cette cellule. Il y avait peut-être deux choses que j'aimerais bien souligner. D'abord, nous avons clarifié les process ; c'est-à-dire que nous savons systématiquement comment un entretien se passe, et les orientations qui peuvent être proposées, par exemple aux étudiants —

on peut parler des étudiants, puisqu'on est au CVEF, même si les enseignants et les salariés sont tout à fait accueillis au sein de cet espace. Nous avons précisé les périmètres, et puis, effectivement, nous allons procéder à une communication un peu plus large sur ce que fait la cellule, comment elle se déploie en campus, comment elle fonctionne. Donc, peut-être quelques informations à vous partager là-dessus, c'est que le site internet est en train d'être remis à jour ; en ce qui concerne le fonctionnement de la cellule, parce qu'une question qui a été posée, c'est d'abord quelles sont les situations de violence qui sont prises en compte au sein de la cellule. La première chose à clarifier, c'est effectivement d'indiquer aux étudiants que nous accueillons toutes personnes, victimes directes ou indirectes — c'est-à-dire quelqu'un qui a subi directement des violences ou quelqu'un qui en a été témoin, quelqu'un qui a vu ça fonctionner dans la famille, quelqu'un qui soit directement touché physiquement dans son intimité, ou bien dans sa vie, par ces violences, quelqu'un qui accompagne une amie ou un ami qui est lui ou elle-même victime de violence — pour toute situation qui se passe pendant la scolarité à Sciences Po, ou bien en amont de la scolarité à Sciences Po.

Nous avons également eu la possibilité de clarifier le fait que la transphobie, la haine anti-LGBTQIA+, cela fait partie effectivement des violences sexistes et sexuelles. Donc, nous avons rédigé des statuts qui permettent de préciser tout ça. Et dans l'aspect de communication, il y aura à la fois le site internet qui réfléchit ces informations-là, qui sera diffusé à toute la communauté étudiante dans une forme d'annonce sans doute, mais il y a également un document que je termine pour le donner aux associations, que vous puissiez effectivement le relayer, si vous le souhaitez, vos syndicats ou les associations dont vous faites partie, pour que vous puissiez avoir une FAQ sur le fonctionnement de la cellule, ce qu'il s'y passe, qui est en contact, comment ça se déroule une fois reçu par la cellule, et puis quels sont les débouchés justement, les pistes d'actions en appui de la cellule, quel est le cadre déontologique, etc. Donc, ça nous permet vraiment de préciser ça.

Une question qui s'est beaucoup posée sur la cellule, c'est : quid des campus ? Parce qu'effectivement, aujourd'hui, nous savons que ce sont les campus en régions qui accueillent la majorité de nos étudiants de premier cycle. Mais lorsqu'on parle du premier cycle — donc, les étudiants les plus jeunes, les étudiants qui ont peut-être besoin de plus d'accompagnement parce qu'éloignés de chez soi pour la première fois... enfin, il y a toute une série de problématiques, que vous connaissez parfaitement, bien sûr. En étant vraiment affiché et en position de responsabilité dans la communauté étudiante, mais en tout cas la question peut se poser légitimement sur ce qu'on propose aux étudiants en campus. J'ai constaté, en tant que référente, quand j'ai commencé à rencontrer des étudiants, les associations, à quel point la cellule n'était pas connue à Paris, et encore moins en campus. Autour du secrétaire général, autour de la direction de la formation, autour du directeur de la vie de campus et de l'engagement, et autour du directeur de l'établissement, nous avons réfléchi à un certain nombre de questions. Et puis, sur le déploiement de la cellule en campus, nous avons fait le choix d'attribuer des référents de la cellule, qui aujourd'hui se situe physiquement à Paris, sur les campus. C'est-à-dire que moi-même, en tant que coordinatrice, je suis la référente au Havre par exemple, ou à Reims. L'idée étant que chacun de ces référents puisse construire un lien privilégié avec le campus pour que la personne soit visible, que la confiance se crée puisque la personne est visible, parce que la personne se déplace — là, évidemment, on doit faire un peu différemment, et ça complique un peu la mise en place de ce système, mais en tout cas l'idée étant pour les étudiants de tel ou tel campus d'identifier clairement le visage d'une personne qui se déplace, qui propose des services de façon régulière. Donc, l'idée, c'est effectivement de maintenir la cellule telle qu'elle existe à Paris, mais avec des modalités de déplacement, des modalités pour aller à la rencontre des étudiants en campus, de façon anticipée, visible, et bien affichée. Voilà. Donc, ça, ce sont quelques éléments pour le fonctionnement de la cellule. Je vais un peu vite, donc n'hésitez vraiment pas à me poser des questions, je serai absolument ravie de répondre à toutes vos questions.

Sur la question de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, en lien un petit peu avec ce premier point sur le fait que la cellule a vocation à rentrer vraiment dans le dialogue avec l'ensemble de la communauté étudiante, il y a également la partie construction des initiatives, construction de la dynamique étudiante. Alors, ce n'est pas forcément la cellule qui fait ce travail-là, puisqu'accompagner la dynamique étudiante, nous avons une direction de la vie de campus et de l'engagement, nous avons des responsables de la vie étudiante sur les campus, donc on n'a pas forcément besoin de la cellule, qui a pour objectif et pour mission de prendre en charge les situations de violence, mais tout de même, il faut quand même que cet élan et cette dynamique institutionnelle soient déployés sur les campus. Et donc, c'est dans ce cadre-là que moi, en tant que référente, je me mets à la disposition des étudiants individuels, des étudiants engagés dans la vie associative, sur les campus, pour encourager et pour amplifier les initiatives, pour chercher à

faire de la co-construction. À partir du moment où il y a un objet, par exemple, qu'une association souhaite travailler, s'il peut avoir une valeur institutionnelle, je cherche les moyens pour pouvoir travailler ce projet avec eux, pour pouvoir ensuite les valoriser sur des formes institutionnelles. Pour vous donner un exemple, sur le campus du Havre — j'y vais assez régulièrement, à savoir à peu près tous les quinze jours, parfois un peu plus, et maintenant ça se passe par Zoom. Mais l'idée, c'est de proposer un talk sur un sujet lié aux violences sexistes et sexuelles, c'est de rencontrer les associations, c'est d'accompagner le projet, les initiatives, d'ouvrir le dialogue, de comprendre quels sont les sujets qui se débattent sur le campus, et quels peuvent être les leviers d'action pour à la fois faire vivre le débat, mais aussi faire vivre la question de la lutte contre les VSS, y compris pour des étudiants qui ne se sentent pas directement concernés. Donc, il y a toujours plus de boulot à faire, plus d'améliorations à faire, mais l'idée, c'est d'avoir effectivement, en ma capacité de référente, une personne qui se met à la disposition des étudiants. Ma philosophie de travail, je le dis dans le cadre de la cellule, mais de manière générale, c'est que, pour les sujets qui me concernent, je n'ai pas envie que les étudiants aient à me chercher, j'ai envie de faire un pas supplémentaire vers les étudiants, qu'ils sachent que je suis là. Voilà.

Après, un dernier point, pour ensuite parler un petit peu des discriminations, et puis je m'ouvre à vos questions, bien sûr, est la question de la formation. Alors, vous êtes dans des étapes différentes de votre scolarité, donc vous avez sans doute, pour certains d'entre vous, le souvenir d'une présentation de préentrée plutôt du dispositif égalité dans l'institution. Cette année, avec Sébastien THUBERT et avec Francesca CABIDDU, nous avons décidé de faire autrement, puisqu'on a été un petit peu obligé par le contexte sanitaire, à savoir : au lieu de proposer des informations très denses en consolidé au moment de la préentrée, nous avons pour le sujet qui nous concerne décidé d'opter pour des capsules — donc, de courtes vidéos — qui permettraient d'introduire des cas pour commencer à mettre le vocabulaire des VSS dans la tête des étudiants, d'identifier, moi, la référente, et du coup qu'ils commencent à voir qu'il y a une personne qui prend ça en charge. Et puis ensuite, nous avons décidé de différer la question de la formation. Cette année, nous avons mis en place pour la première fois un cycle de formation qui se passe intégralement sur internet. Ça ne se substitue évidemment pas à du présentiel, que je serai ravie de reprendre une fois que le contexte sanitaire le permet. Mais en tout cas, ce que j'ai commencé à faire, à partir du 1^{er} novembre, c'est un mois de formation sur les violences et le consentement. J'ai accueilli à peu près 300 étudiants pendant le mois de novembre. Je vais répéter cette formation, qui dure à peu près 45 minutes, une heure — en général, je dis une heure, mais ce sont à peu près 40 minutes plus le temps de questions-réponses. J'ai programmé 10 séances au mois de novembre, je ferai sans doute à peu près la même chose pour le mois de décembre. Et je vais proposer cette formation en moins dense, mais tout au long de l'année. Et puis, par ailleurs, j'envisage une deuxième formation, la déployer dès le mois de janvier, sur les stéréotypes, les inégalités et les biais, et combien ce sont des stéréotypes et des biais qui nuisent à nous tous — hommes, femmes, personnes non binaires, personnes trans.

Voilà. Donc, l'idée, c'est de proposer une offre de formations qui peuvent se déployer sur internet. Libre aux étudiants de s'inscrire sur le créneau en français ou en anglais qui leur convient, et ensuite, ils sont dans une communauté d'étudiants, de petits groupes d'étudiants qui se font former au même moment. Ils ont la possibilité de se rendre anonymes, ou de changer d'identité pour ne pas être vus dans cette formation. Mais en tout cas, l'idée, c'est de proposer ça. Zoom nous a un peu obligés à réfléchir différemment, mais je trouve que c'est une bonne formule, puisque je sais que pour la question des violences et du consentement, c'est un langage, c'est un vocabulaire qui peut renvoyer à des choses difficiles, qui peut heurter des personnes, qui peut être extrêmement douloureux, si ce n'est renvoyer à une situation passée de victimisation. Et donc, ça permet justement à des étudiants de venir se confronter à ce sujet-là, mais avec une distance qui préserve l'intimité — plutôt que de vous parler en Boutmy, et que vous ne pouvez pas partir si les choses ne vont pas bien. Donc, l'idée effectivement derrière ces formations, c'est de donner aux étudiants des informations opérationnelles, pas théoriques. Certes, la qualification des violences, c'est théorique d'une certaine manière, parce que je pose le cadre légal, mais j'essaie également de donner des exemples, et effectivement de donner des astuces à des étudiants sur comment reconnaître des comportements, et comment gérer les questions par exemple du consentement dans une relation, quand on est au milieu de la relation et qu'on ne sait pas comment lire son partenaire, ou comment s'exprimer par rapport à son consentement. Ce sont quelques éléments.

Sur la question de la lutte contre les discriminations, alors c'est une nouveauté. Auparavant, nous avons eu une référente égalité, mais jamais avec la partie discriminations incluse. C'est désormais le cas. Et donc, la volonté institutionnelle, c'est de travailler à l'élaboration d'un plan d'action. Effectivement, ce qu'il faut que vous sachiez, c'est que sur le calendrier, notre objectif, c'est de terminer une année académique avec

un plan d'action qui aurait fait l'objet d'une validation, de votes, etc. Donc, on se donne une échéance de travail d'à peu près six mois pour le faire. Nous travaillons — et quand je dis « nous », c'est moi, en tant que référente, bien sûr, mais c'est la DVCE, c'est la DSI, c'est la direction scientifique, c'est la direction générale, c'est le secrétaire général, qui travaillons à l'élaboration d'un sondage pour pouvoir sonder nos étudiants pour mesurer quelles sont les difficultés, quelles sont les perceptions, les ressentis, quels sont les champs de discriminations qui préoccupent le plus notre communauté étudiante ; et puis, qui permette aussi aux étudiants de se lancer d'ores et déjà dans les pistes prioritaires qu'ils pensent les plus utiles dans un plan d'action futur. Donc, c'est un sondage qui vise à recueillir le plus de paroles possible. Et effectivement, il y aura une partie qui permettra à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir être contactés, s'ils le souhaitent, pour discuter davantage. Donc, sachez que nous allons commencer par un sondage. Je travaille en parallèle un état des lieux, à la fois sur les cours, sur... je ne le fais pas toute seule, évidemment, je travaille avec mes collègues, mais pour recenser les cours, pour comprendre les initiatives associatives, pour comprendre un peu où on en est, pour savoir quels sont les objectifs qu'on peut se fixer et les actions qu'on peut mettre noir sur blanc pour arriver à une exemplarité dans notre institution.

J'ai lancé déjà il y a dix jours une démarche pour contacter l'ensemble des associations qui pourraient travailler, d'une manière ou d'une autre, sur le sujet large des discriminations. J'ai écrit à presque tous les campus, j'ai fait la majorité des campus, mais comme je recueille beaucoup de réponses et que je prends beaucoup de rendez-vous. Mais en tout cas, j'ai contacté à peu près toutes les associations, de tous les campus, qui y travaillent, l'idée étant de proposer un premier entretien pour les connaître, pour chercher des moyens de travailler avec eux dans la confiance, dans la durée, pour comprendre les initiatives qui peuvent toucher à la lutte contre les discriminations, pour savoir en quoi je peux être utile. Et puis aussi, pour mesurer l'analyse et le feedback de ces étudiants-là sur la question des discriminations, en sachant que je vais trouver un moyen aussi de me tenir à la disposition des étudiants qui ne sont pas affiliés à des associations, pour les rencontrer.

Et enfin, pour conclure, avant de vous laisser la parole, et je vous remercie de votre temps, la volonté également, c'est de commencer à former à la lutte contre les discriminations. Donc, avec monsieur Sébastien THUBERT, nous avons décidé de commencer un module de formation des responsables associatifs sur la question de la lutte contre les discriminations. Évidemment, il est envisagé d'extrapoler ce module de formation et de trouver les moyens et le timing pour le déployer à la communauté étudiante plus large. En sachant que nous allons commencer dès le mois de janvier avec les responsables associatifs, et voir ensuite comment on peut adapter cette formation et effectivement la dispenser à l'ensemble de l'institution.

J'ai beaucoup dit, je pense que j'ai parlé un peu plus vite que ce que j'aurais souhaité, mais en tout cas, je me tiens à votre disposition pour les questions. Et encore merci de votre invitation ce matin.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci beaucoup, Madame GREENE. Monsieur THUBERT, vous souhaitez intervenir pour une brève précision ?

Sébastien THUBERT

Juste pour préciser aux membres du Conseil de la vie étudiante et de la formation qu'en fait, vous êtes compétents pour arrêter le socle de formation des responsables associatifs. Et donc, du coup, avec madame GREENE, nous vous proposerons un nouveau schéma de formation au début de l'année, parce que ça va correspondre en fait avec le renouvellement de la reconnaissance des associations. Et donc, du coup, c'est l'opportunité de bâtir, du moins de compléter et de repenser les outils de formation qui sont mis à la disposition des associations pour, comme le disait madame GREENE, qu'elles soient vraiment alliées dans notre politique de lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci beaucoup. Avant de donner la parole à monsieur BENOIT, je vais me permettre d'intervenir moi-même à ce sujet, au nom de NOVA. D'abord, je salue votre volonté de rendre la cellule plus accessible, Madame GREENE, et d'inclure le combat contre les discriminations à cette volonté d'action institutionnelle, parce que c'est vrai que c'est tout à fait nécessaire.

En ce qui concerne le combat contre les violences sexistes et sexuelles, nous avons rédigé au sein de NOVA une proposition qu'on vous a fait parvenir, il me semble, en début de semestre, et qu'on va réactualiser au cours de ce semestre-ci pour qu'elle puisse être partagée aussi avec les élus des Conseils.

Et je souhaiterais aborder quelques souhaits qui sont ceux de NOVA au sujet de ces combats-là. On souhaiterait, au sujet de la cellule, et de la procédure disciplinaire notamment : dès qu'il y a des cas de harcèlement et que les victimes souhaitent les porter en section disciplinaire, on souhaiterait qu'il y ait un engagement et une direction, une mise en passage automatique à la section disciplinaire afin de montrer notre intransigeance vis-à-vis de ces problèmes-là, et de pouvoir appliquer des sanctions qui sont adaptées, surtout en cas de récidive, au cas où la personne n'aurait pas été proprement sanctionnée la première fois. On aimerait également proposer de désigner un interlocuteur, un tiers en fait, à qui on pourrait signaler ou apporter tout élément matériel concernant des infractions au règlement, etc., et qui pourrait veiller aussi au bon fonctionnement entre la cellule et les procédures disciplinaires. Et j'aurai également une question à vous poser au sujet des formations : est-ce que vous envisagez de rendre ces formations obligatoires sur le consentement et les discriminations ?

Voilà, je crois que c'est à peu près tout, merci.

Cyril BENOIT

Merci, Madame GREENE, pour votre présentation. C'est juste pour poser une petite question sur l'existence de coopérations avec le pôle santé, parce que vous n'en avez pas parlé. Donc, voilà, si vous pouvez préciser ce point. Merci beaucoup.

Julie SAADA

Merci beaucoup pour cette présentation. Juste une suggestion qui irait dans le sens de comment peut-être éventuellement compléter la formation, évidemment la prévention, et ceci de façon obligatoire. C'est simplement quelque chose que j'ai vu dans une autre université : à Columbia, en tout cas quand on est enseignant, je ne sais pas si les étudiants accèdent à cela, nous avons l'obligation de regarder une vidéo d'une quarantaine de minutes, avec... vous la connaissez ? Avec différentes parties, qui présentent disons des situations — enfin, qui expliquent ce qu'est le harcèlement et présentent des situations types, ensuite qui nous permet d'identifier quand on a affaire ou pas à des harcèlements, ce qu'on doit faire, etc., et puis des questions auxquelles il faut répondre, donc... Alors, ce n'est pas corrigé, etc., enfin comme vous le savez, je le dis simplement pour présenter aux autres, mais ce qui est intéressant — enfin, j'ai trouvé qu'elle était assez bien faite. Voilà, on est obligé de la faire. C'est-à-dire que quand on est prof, si on ne la fait pas, en fait on n'est pas payé. Donc, on est vraiment, à un moment, on sait qu'il faut la faire. Je ne sais pas si elle est adressée aux étudiants, mais je trouve qu'elle est assez bien faite, et que ça pourrait être quelque chose... voilà, éventuellement. Et surtout, elle s'adresse à tout le monde et elle est obligatoire. Donc, que les gens viennent ou pas en amphis, que les enseignants s'intéressent au sujet ou pas, la question semble suffisamment importante pour peut-être réfléchir en tout cas dans ce sens-là. Merci.

Théo GAUDY

Donc, déjà, merci pour le travail effectué, notamment les formations sur les violences sexistes et sexuelles et les discriminations. On aimerait brièvement revenir, avec Solidaires, sur une proposition par rapport à la cellule de veille et d'écoute, qu'on a pu aussi suivre. En fait, on aimerait savoir s'il y a la possibilité, comme nous vous en avons éventuellement déjà fait part, de diviser la cellule en deux parties : d'une part avec uniquement des professionnels de santé pour l'écoute, et d'autre part une cellule de signalement, avec un engagement de même systématique à la saisie de la section disciplinaire. Voilà, on sait que cette cellule est compliquée parce qu'elle est aussi prise dans les décrets du ministère de l'Enseignement supérieur, donc on aimerait savoir aussi quelles sont les marges de manœuvre, y compris pour réformer, si besoin, ces décrets relatifs à l'ESR. Voilà, on aimerait bien une cellule en deux parties, avec des professionnels de santé également.

Jean COTTE

Au nom de NOVA, nous voulions proposer la création d'un groupe de travail sur le sujet des violences sexistes et sexuelles, pour pouvoir associer l'ensemble des élus étudiants à cette question, à laquelle l'administration travaille déjà pour améliorer les conditions, et pour pouvoir avoir un travail de long terme avec, donc, l'ensemble des élus. Merci.

Amy GREENE

Merci beaucoup. Je prends les questions dans le désordre, j'espère que je répondrai à tout. Effectivement, il y a les deux remarques qui vont sur la question du caractère obligatoire de ces formations. Effectivement,

nous n'avons jamais eu de dispositif de ce type à Sciences Po, à ma connaissance, c'est-à-dire vraiment de proposer des formations, de faire de la pédagogie sur ce qu'est l'agression. Ce sont vraiment des mesures qui n'existaient pas. Donc, déjà, on s'y lance. Moi, je suis assez heureuse de voir la réponse de la communauté étudiante, et j'espère qu'il y aura un peu de bouche à oreille pour qu'autant de personnes que possible puissent y assister. Et effectivement, en tant que référente, je ne peux qu'être d'accord avec vous. Et idem pour la question d'une formation éventuelle sur les discriminations. Il est de ma conviction personnelle que sur des sujets aussi importants, ça puisse être vraiment une piste sérieuse à laquelle l'institution réfléchit, puisqu'en effet, nous avons, et on le voit dans d'autres sphères également. Alors, il y a la question des cours par exemple, sur les questions du genre ou les questions des inégalités des genres. Souvent, et ce sont notamment des étudiants qui me le rapportent, c'est que ce sont souvent les mêmes étudiants qui se sentent concernés ou les mêmes étudiants qui participent aux initiatives. Et l'idée, c'est d'aller un peu au-delà. Et donc, on peut le faire par la grande qualité pédagogique de la référente — je plaisante, mais à un moment donné, il faut aller au-delà. Et effectivement, la nature contraignante d'une telle formation me semble très intéressante.

Et puis, effectivement, Madame SAADA, Professeure SAADA, excusez-moi, je sais qu'à UBC par exemple, ils obligent la même chose. Je ne pense pas que la formation soit de 40 minutes, mais en tout cas, c'est exactement la même formule, c'est-à-dire que si vous êtes professeur et que vous voulez avoir votre salaire à la fin de vos cours, vous êtes obligé, même avant d'aller mettre les pieds dans une salle de cours, d'avoir suivi cette formation-là. Et donc, effectivement, je pense que c'est une piste sérieuse, à laquelle l'institution devrait réfléchir. Et puis effectivement, moi, je vais être heureuse à la fin de cette année académique, de poser le diagnostic de l'utilité de la formation auprès de la direction, et puis effectivement d'avoir quelques idées sur la manière de rendre quelque chose de ce type obligatoire, et puis d'enclencher cette discussion-là avec elle.

La question : y a-t-il un lien avec le pôle santé ? Absolument. Il y a deux membres du pôle santé qui font partie de la cellule. Et puis effectivement, on peut les associer à des réunions en binômes, pour pouvoir avoir la prise en charge immédiate. Mais ça ne peut pas toujours être le cas, puisque dans une cellule avec aujourd'hui six membres, on ne peut pas nécessairement recourir aux deux membres du pôle santé pour mener des entretiens. Mais en tout cas, la volonté est là, d'intégrer le pôle santé. J'assiste à des réunions du pôle santé, il y en avait une jeudi dernier, où je ne vais pas pour discuter la nature des faits qui sont relatés dans la cellule, mais simplement pour dire « c'était une grande quinzaine de jours d'activité, donc attention », ou... voilà. Mais il y a un lien avec le pôle santé qui se fait, à la fois par le fait que les victimes de violences sexistes et sexuelles qui viennent à la cellule souvent cherchent un suivi médical après, et le pôle santé est une ressource naturelle ; et puis, dans la cellule, on aide les étudiants à obtenir des réunions avec le pôle santé expédiées le plus rapidement possible. Donc, oui, effectivement, il y a un lien avec le pôle santé.

Je vais essayer de répondre à deux points, je pense, qui se recoupent un petit peu, c'est la question du lien disciplinaire et la question d'une cellule à deux têtes quelque part, avec d'un côté les professionnels de santé, et puis le côté signalement vers le disciplinaire. Parce que, en fait, peut-être que je me trompe, mais j'entends un peu deux choses qui se rejoignent. Et c'est éventuellement un besoin de clarté sur justement la culture de la sanction. Je sais que dans cette année écoulée, j'étais coordinatrice de la cellule, il y a deux cas disciplinaires qui ont émergé. Il y en avait un qui prédatait, et il y a une situation qui a émergé, et ça a été réglé dans le cadre de la section disciplinaire. Une chose que je réalise quand je rencontre des étudiants, quel que soit le campus par ailleurs, c'est que les étudiants peuvent se sentir parfois livrés à eux-mêmes, parce qu'ils ne voient pas qu'il y a une structure formelle qui peut appuyer justement, enquêter, et poser une sanction pour des faits de violences de quelque sorte. Et donc, faute de ça, il y a ce sentiment de se dire « mais qu'est-ce que l'institution fait ? ». Donc, quand je fais des formations par exemple, je parle de la section disciplinaire comme d'une ressource, en expliquant que la cellule n'a pas le pouvoir de sanction, mais que néanmoins elle peut faire le lien à la section disciplinaire si la victime de VSS le souhaite. Donc, il faut savoir que, d'abord, c'est peut-être à nous de communiquer davantage — pas que la cellule, d'ailleurs. À voir comment ça se fait, mais de communiquer davantage sur la section disciplinaire, qu'elle existe, ce qu'elle fait, comment elle travaille, quelle est sa déontologie. Effectivement, elle est régie par le Code de l'éducation, ce n'est pas notre règlement à nous, au sein de Sciences Po. Donc, je pense qu'il y a une forme de pédagogie qui mériterait d'être faite par rapport à ça. Je participe autant que je peux, et j'en ferai plus si nécessaire.

Mais effectivement, l'idée d'avoir une cellule qui a deux fonctions différentes, dissociées, me semble très compliquée. Parce que d'un côté, les professionnels de la santé, ce n'est pas la même chose que de l'écouter.

Moi, je ne suis pas psy. J'ai énormément d'admiration pour les psys, mais je ne le suis pas. En revanche, je suis formée à l'écoute. Et donc, je sais prendre en charge quelqu'un qui est victime, je sais les écouter, je sais qualifier des faits, je sais mettre à disposition des ressources indiquées, des ressources en interne de Sciences Po ou à l'extérieur de Sciences Po pouvant les aider. Mais toujours dans le rythme de la victime. Évidemment, on le sait, mais toutes les violences sexistes et sexuelles, que ce soit l'insulte ou le viol, en passant par tout ce qui se trouve au milieu, c'est la force du consentement. Et donc, c'est tout le travail délicat de la cellule, c'est-à-dire de restaurer le consentement de la personne qui vient nous voir. Et on sait qu'une victime de VSS, un jour, cette victime peut se dire « OK, je vais commencer ma démarche à la cellule », c'est déjà une étape extrêmement affirmée — déjà, de contacter quelqu'un pour en parler, c'est déjà énorme. Ensuite, de mettre des mots sur ça, c'est encore très, très énorme. Et ensuite, de demander à quelqu'un d'agir, c'est vraiment autre chose. Et ce que je sais pour cette année écoulée que j'ai passée en tant que coordinatrice de la cellule, c'est que souvent, la victime de VSS n'est pas prête tout de suite à aller vers le disciplinaire. Ça ne veut pas dire qu'elle ne veut absolument rien faire, mais ça veut dire qu'aujourd'hui, elle est peut-être pas prête pour ça, et puis elle hésite, et puis — voilà, donc, ce n'est pas linéaire. Donc, si on ouvre une forme de cellule qui dit « vous avez d'un côté les psys », en gros, parce qu'on dit tout de suite que vous avez besoin d'un psy, alors que là aujourd'hui, on peut avoir une psy, mais avec moi, et je ne suis pas psy, je suis simplement formée. Et de dire que vous avez un côté un peu médicalisé, et puis de l'autre côté, on alerte le directeur tout de suite, qui saisit sa section disciplinaire. Ça ne laisse pas d'espace à la victime pour mûrir sa réflexion, assumer sa démarche, et pour se sentir accompagnée et vraiment consolidée dans sa force en fait, et son courage.

Donc effectivement, ce qui peut être très compliqué à comprendre, ou en tout cas même parfois à expliquer, c'est que la cellule fonctionne selon des préconisations du Ministère, dans la confidentialité, et la cellule fait ce travail auprès de la victime de dire « vous avez la section disciplinaire ; on ne vous dit pas qu'il faut le faire, parce qu'on n'est pas à votre place. Vous êtes autonome, vous êtes adulte, on vous respecte en cela, mais par contre, si vous voulez de la justice », je dis justice parce qu'on n'est pas la justice, mais « si vous voulez une sanction formelle au sein de Sciences Po, c'est bien là que vous allez le trouver. Ce n'est pas sur les réseaux sociaux ». Donc, « si vous voulez obtenir cette sanction-là, faire la démarche pour l'obtenir, voici comment la cellule peut vous accompagner, on peut vous aider à préparer tout le dossier », enfin, voilà. Mais de dire à quelqu'un « vous venez », en sachant qu'on va lever la confidentialité, ça me semble très compliqué. Et je pense qu'on va décourager un certain nombre de victimes, qui vont se dire : « ce n'est pas ce que je veux tout de suite ». Et déjà, de le dire comme une forme de condition pour venir saisir la cellule, ça veut dire que la personne aurait fait un chemin, et n'aurait pas eu l'appui de la cellule pour faire ce chemin et ce travail-là, pour aboutir à avoir le courage de saisir la section disciplinaire. J'espère avoir répondu ou donné quelques pistes de réflexion à vos questions, qui sont très légitimes.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci beaucoup, Madame GREENE. Monsieur GROSSMAN, vous demandez si... je peux peut-être répondre à votre question, sauf si vous monsieur THUBERT veut intervenir. Il me semble que le directeur du pôle santé sera plutôt convoqué pour le prochain Conseil, et pas pour celui-ci. Et donc, s'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres interventions à ce sujet, je pense qu'on peut passer au dernier de l'ordre du jour, relatif aux groupes de travail, qu'on va finalement voter au prochain Conseil, pour qu'on ait le temps d'en proposer davantage. Donc, je laisse la parole à monsieur THUBERT.

VIII. PROPOSITION DE GROUPES DE TRAVAIL

Sébastien THUBERT

Merci, Madame la Présidente. Donc, un point de rappel en fait. Les groupes de travail, ce qu'on appelle les groupes de travail, ce sont en fait les groupes de travail communs au Conseil de l'Institut et au Conseil de la vie étudiante et de la formation, et qui nous permettent soit à la fois de travailler en prospective un sujet et du coup pouvoir voir l'émergence de réformes, de nouveaux sujets, de nouvelles façons de faire, ou qui sont là pour accompagner, réfléchir un projet de transformation, comme nous sommes en train de le faire avec la refonte du barème de droits de scolarité. Donc, il y a un certain nombre de sujets qui émergent déjà, dont je vais pouvoir vous évoquer la liste, qu'on a commencé à discuter avec les bureaux du Conseil de l'Institut et du Conseil de la vie étudiante et de la formation — en fait, ce sont ces bureaux-là qui vont vous faire après une proposition, en janvier. Nous avons lancé une consultation auprès de chacun et chacune d'entre vous, pour que vous puissiez — par exemple, Monsieur COTTE, vous avez évoqué un sujet, que

vous puissiez l'avancer, et qu'on puisse voir comment... est-ce que c'est un sujet commun, ou est-ce que c'est un autre outil, un autre espace de dialogue si ça ne concerne pas l'ensemble des Conseils ?

Donc, ce qui est identifié, c'est à la fois la reprise et la continuité de groupes de travail de la précédente mandature qui n'avaient pas forcément pu aboutir du fait des confinements, et du coup de la focalisation sur l'adaptation de la scolarité. Et puis aussi, un travail de long cours, qui résulte sur un certain nombre d'engagements, et puis des choses qui émergent suite aux discussions, notamment que nous avons eues dans le cadre des groupes de travail sur la refonte du barème de droits de scolarité.

Le premier sujet qui vous sera proposé, s'il est confirmé, c'est un groupe de travail spécifique sur le programme d'action « Climate Action : Make it Work ». Donc, un espace, comme la direction s'y était engagée, pour qu'il y ait un point de suivi des plans d'action dans leur ensemble, que ce soit sur ce qui concerne la FNSP, et aussi les questions sur les enseignements, etc. Donc, on avait dit qu'il fallait qu'on crée une sorte de groupe ad hoc sur ces questions-là, et on pense que le groupe de travail inter-Conseils est un très bel espace pour ça, parce qu'il réunit l'ensemble des communautés. Un deuxième, à l'issue en fait du groupe de travail sur la refonte des droits de scolarité, donc un groupe de travail qui sera consacré à la question de l'accompagnement à l'autonomie étudiante. Ensuite, avec les discussions des élus étudiants, un groupe de travail consacré à la santé et au bien-être étudiant. Un autre groupe de travail sur les chargées et chargés d'enseignement vacataires. Et enfin, une proposition du bureau du CI de réfléchir à la question de l'enseignement à distance, mais du coup dans une vision un peu de bilan, prospective, de l'expérience en fait acquise, et de tirer des fils un peu plus lointains.

Donc, voilà, ce sera une première proposition de base, et du coup, vous allez recevoir individuellement un petit lien de formulaire pour que vous puissiez rajouter vos sujets et que les bureaux puissent vous faire une proposition en janvier, pour qu'on puisse être en capacité de démarrer dès début février sur ces questions-là. On aimerait beaucoup commencer dès février la question sur la transition écologique, parce que c'est quelque chose qu'on devait faire au printemps, et donc on pourrait avancer là-dessus. Et bien sûr, la question santé et bien-être étudiant est au cœur de vos préoccupations et des nôtres, et donc si on pouvait commencer à travailler dessus, ce serait très bien pour février. Et puis, on verra avec les bureaux comment séquencer toute l'année pour les démarrages des groupes de travail.

Théo GAUDY

Très brièvement, c'est juste pour rajouter une proposition également de groupe de travail, où on aimerait bien que soit mis à la discussion aussi un groupe de travail sur les discriminations — du coup, en lien avec la présentation de madame GREENE, sur les discriminations plus largement. Donc, un groupe de travail long, avec du coup une réunion qui se réunisse à chaque fois sur un sujet spécifique — en priorité le handicap, le racisme, LGBT et phobies, violences sexistes et sexuelles — dans le but de faire un rapport assez large sur la lutte contre les discriminations. Donc, ça, j'ai vu que c'était du coup prévu par madame GREENE. Et également, de voir comment on peut modifier les dispositifs existants, en rajouter, ou autre, créer de nouveaux dispositifs de formation. Voilà. C'est plus un groupe de travail sur du long terme qu'on voulait proposer. Merci.

IX. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Jean COTTE

Je vais m'exprimer au nom de NOVA, mais je pense que d'autres représentants étudiants seront d'accord avec ce que je vais dire, parce que ce sont des questions qui sont de bon sens, finalement.

Les partiels arrivent très bientôt, et nous savons, nous avons déjà eu une réunion, que la semaine de révisions a été abrogée, ce qu'on trouve regrettable parce que c'est compliqué, avec la charge de travail actuelle des étudiants, de s'organiser pour réviser les examens partiels, qui plus est sans semaine de révisions. De plus, les examens qui n'avaient pas besoin d'être étalés sur la semaine, car ils ne sont pas en présentiel, et qui auraient pu se tenir en distanciel avec deux examens en même temps, pour des Masters et du Collège universitaire par exemple, auraient pu donc être mis vers la fin de la semaine, puisqu'il n'y avait pas de semaine de révisions, pour permettre d'avoir au moins quelques jours de révisions pour les étudiants. Il se trouve que ce n'est pas le cas. Les étudiants de première année, qui sont les moins bien préparés à cela, qui n'ont pas de semaine de révisions, passent le lundi et le mardi de la semaine des examens, donc avec aucun jour de travail pour les révisions, sachant qu'ils passent déjà leur premier examen final le samedi juste après la fin des cours. Et nous avons aussi appris aujourd'hui qu'il semblerait que les examens soient aujourd'hui

prévus d'être dans des conditions qui ne soient pas les mêmes que les galops. C'est-à-dire que pendant les galops, il y a eu des aménagements, un peu plus de temps qui a été donné par rapport au fait qu'on était en distanciel, et que certains examens soient passés dans des conditions de temps inférieurs aux galops. Ce qu'on ne comprend pas trop, parce qu'un galop d'essai est supposé nous entraîner à passer un examen dans les conditions réelles. Or, si les conditions deviennent plus compliquées par la suite, cela nuit finalement à toute la dimension du galop.

Nous avons vu la semaine dernière le rapport de l'association des étudiants de l'École d'affaires publiques, qui a sorti des chiffres sur la santé mentale qui sont très inquiétants : plus de la moitié des étudiants ne dédie aucun temps à autre chose qu'une activité académique. La charge de travail est une des principales causes des chiffres de santé mentale, qui sont franchement alarmants, avec 41 % des étudiants en état de dépression, 60 % victimes d'anxiété. Ce sont des indicateurs cliniques, qui sont ceux HAD. Ces chiffres sont trois fois supérieurs à la moyenne nationale.

Donc, soumettre des étudiants à des conditions de stress conséquent, auxquelles ils n'ont pas été préparés lors des galops en conditions différentes, ne nous semble pas adéquat, tant pour leur santé mentale que pour des conditions de validation et de passage d'examens qui soient bienveillantes, comme le voulait l'administration dans cette démarche de confinement. Et raidir les conditions d'examens, de partiels par rapport aux galops nous semble franchement inquiétant. Nous étions, et il y avait un consensus assez large parmi les représentants étudiants, pour des conditions d'examens qui soient les mêmes que lors du premier confinement, car le deuxième confinement ne change pas, finalement, la donne pour les étudiants. Ces demandes-là n'ont pas été retenues. Nous tenions aussi à vous dire aujourd'hui — il me semble que l'UNEF, même s'ils ne sont pas présents, a envoyé un mail écrit à l'administration, et je suis sûr que les autres représentants qui sont là sauront soutenir ces propositions — nous tenons à vous rappeler que nos demandes sont toujours les mêmes : d'avoir des conditions de validation et de passage d'examens qui soient les mêmes que lors du premier confinement. Et cela saura, de manière assez conséquente, avoir un impact positif, même si ce ne sera pas la seule chose à faire, avoir un impact positif sur les chiffres de la santé mentale des étudiants — qui, on l'a vu, sont très inquiétants. Voilà, merci beaucoup.

Théo GAUDY

Comme ça a été dit précédemment, nous rejoignons une grande partie de ce bilan, qui est très alarmant, sur la santé mentale. Nous vous avons par ailleurs fait parvenir le rapport qui a été publié sur la santé mentale. Nous rejoignons également NOVA sur, en fait, les failles des examens, comme c'était le cas au confinement d'avant, puisque le confinement non seulement n'a pas changé, mais s'est aggravé depuis la dernière fois. Et nous avons fait des propositions constructives, où nous avons proposé, en envoyant par mail, un document co-écrit avec nos camarades de l'UNEF, sur le prochain semestre. Donc, bien sûr que les revendications ont été rappelées sur le semestre actuel, et pour celles-là, nous restons mobilisés et espérons avoir une réponse positive à nos revendications, mais du coup, on peut déjà se projeter sur le prochain semestre, s'y préparer dès maintenant, pour éviter de tout faire au dernier moment ou de ne rien faire. Et pour cela, la principale proposition que nous formulons, c'est de passer à un format de cours de non pas 2 heures, mais 1 heure 30, avec un respect effectif. C'est-à-dire, qu'il y ait des créneaux horaires de 1 heure 30, comme c'est écrit sur notre document, avec une banalisation de la pause méridienne pour faire une coupure au milieu de la journée pour que les étudiants et étudiantes puissent manger, et la fin des cours à 20 heures, et non pas à 21 h 15 comme c'est le cas aujourd'hui, pour éviter les journées à rallonge. De même, regrouper les étudiants et étudiantes autour de fuseaux horaires communs, pour éviter des cours à 3 heures du matin comme c'est le cas aujourd'hui, ou des examens en pleine nuit. Et enfin, il faut — et pour cela, on a proposé plusieurs solutions, on a fait un emploi du temps type, et on s'est rendu compte qu'il y a le même nombre de cours sur la journée. On a proposé plusieurs solutions s'il y avait des cours dont la charge de travail n'était pas trop compressible, donc comment voir pour qu'on puisse étaler plus les séances, les faire un peu avant, un peu après, faire des vidéos courtes à regarder dans un autre moment pour éviter d'avoir des cours trop longs.

Du coup, on aimerait pouvoir discuter pour les prochains Conseils de ces propositions-là, pour qu'on ne reproduise pas les erreurs du confinement d'avant, les erreurs qui sont reproduites aujourd'hui par l'administration sur le confinement actuel, et qui mettent en danger gravement les étudiants et étudiantes.

Sébastien THUBERT

Je vais, si vous le permettez, répondre sur la consultation, et je ne sais pas si, Théo GAUDY, je peux vous laisser dire que nous mettons gravement en danger la santé des étudiants. Je trouve que c'est un propos qui

assez grave, d'ailleurs. C'est-à-dire que vous nous accusez de quoi ? D'être à la source des dépressions des étudiants ? Je pense qu'il faut que vous mesuriez vos propos, et notamment dans le cadre d'un Conseil, parce que là, je trouve que vos propos sont légèrement déplacés, et que nous sommes préoccupés par la situation, bien sûr, et la santé psychique de nos étudiants, et nous sommes mobilisés chaque jour pour le faire. Mais je voudrais que vous ne fassiez pas forcément un lien de causalité sur la prévalence d'états dépressifs et d'anxiété, que l'on retrouve dans l'ensemble de notre société en période de confinement. Je vous laisse prendre connaissance des études de santé publique, qui l'ont bien souligné.

Mais il n'empêche : bien sûr que nous nous préoccupons de la question du bien-être et de la santé. Par contre, je voudrais attirer votre vigilance sur cette consultation, la consultation qui a la vertu de traiter un certain nombre de sujets, et j'ai pu en échanger avec les responsables de l'AEAP ce week-end, et qui reconnaissent eux-mêmes le biais... c'est-à-dire que quand, cher Monsieur COTTE, vous parlez de 40 % de prévalence des étudiants de Sciences Po — non, c'est 40 % de la prévalence des répondants. Et l'AEAP convient avec nous du biais qui a été le leur, en fait, de communiquer sur cette consultation par le prisme de la santé mentale, et on sait qu'il y a du coup un biais de déclaration quand on procède de la même manière. Mais il n'empêche que ce sont des données qui sont intéressantes. Et je vais juste reformuler par rapport au fait que vous mettiez la question sur « font-ils des choses en dehors de l'académie ? », la question a été posée, « ont-ils un emploi, un job, un stage ou du bénévolat ? ». Donc, du coup, on peut faire autre chose en dehors de ses cours que du bénévolat, de l'emploi, du job et des stages. Mais il n'empêche qu'on a un sujet, bien sûr, de santé, et les services de madame CABIDDU, qui est présente ici, sont extrêmement mobilisés — je la laisserai préciser si elle le souhaite. Nous mettons en place également des actions qui visent justement à maintenir le lien, à essayer de regagner la temporalité dans l'organisation du travail, comme vous le soulignez, mais je pense qu'il faut que nous soyons vigilants, les uns et les autres, à ne pas tirer des liens de causalité, en tout cas essayer d'établir des responsabilités sur une situation qui est, bien sûr, préoccupante pour l'ensemble d'entre nous, mais il faut que nous soyons vigilants à cela. Voilà. Je vous remercie.

Florence DANTON

Si je peux me permettre, Madame la Présidente, je souhaiterais intervenir et renforcer ce que vient de dire Sébastien THUBERT. Là, je prends la parole en tant que responsable d'un programme, en l'occurrence un programme de Master. Et je voudrais, en écho de ce que disait madame BALME tout à l'heure, qui évoquait le fait que notre préoccupation à tous au sein de cette administration, c'est vous, les étudiants. Je voudrais renforcer ce point-là en vous disant que je pense que toutes les équipes administratives, toutes les équipes pédagogiques sont aujourd'hui mobilisées sur ces sujets, et que l'adaptation de la charge de travail nécessaire compte tenu du contexte, compte du passage au distanciel, etc., on en est tous absolument conscients et absolument certains. On le fait en interaction, on le fait en itération aussi, en temps réel. Bien sûr, comme vous le comprendrez, nous-mêmes sommes appelés à réagir à ces situations-là en temps réel, il y a des choses qu'on n'a pas pu anticiper il y a six mois et qu'on a implémentées au fur et à mesure. On essaie de le faire, on se donne beaucoup de mal là-dessus, croyez-nous. Donc, il est vrai que la santé mentale est quelque chose qui nous préoccupe beaucoup. Je voudrais le redire, parce que je pense que peut-être qu'à un moment donné, comme le disait Sébastien THUBERT, les propos doivent être modérés. Il faut aussi avoir en tête le travail énorme que ça suppose de la part de l'administration derrière, de chacun de nos responsables pédagogiques, et je tenais juste à porter témoignage de cet aspect-là. Voilà, c'est tout. Merci.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

J'aimerais également m'inscrire en faux de ce qui a été dit par monsieur GAUDY. Je trouve ça même infamant pour l'administration, donc je vous demanderai de retirer ces propos, parce que je peux vous assurer que toutes les équipes de l'administration, comme vous l'appelez, sont à l'œuvre depuis le début de l'année universitaire, quel que soit le contexte. Et vous devez imaginer que, vu le contexte, nous vivons exactement les mêmes conditions que vous : nous sommes aussi en télétravail, nous sommes aussi en contact avec la maladie, nous sommes aussi en contact avec la fragilité de la santé mentale des uns et des autres, et nous faisons de notre mieux. Et je pense que vous devriez être fier et porter le projet que nous avons développé pour vous de manière beaucoup plus positive, sans parler d'erreur de l'administration. Donc, merci, Monsieur GAUDY, de retirer ces propos.

Je voulais vous donner quelques éléments d'informations cependant importants. Monsieur COTTE, vous avez absolument raison : le semestre d'automne est un semestre très particulier. Nous avons pris le parti de décaler la rentrée de deux semaines pour permettre aux étudiants de rejoindre l'établissement. Donc,

effectivement, le semestre est amputé de deux semaines. Nous avons estimé que les enseignants, qui sont nos partenaires, les responsables pédagogiques qui sont nos partenaires, allaient nous aider à alléger le travail pendant ce semestre via un contrôle continu beaucoup plus important que lors des semestres précédents. Et c'est ce qui s'est produit. J'entends, et comme chaque année, les examens arrivent, ils vont se passer dans les mêmes conditions qu'au semestre précédent, c'est-à-dire à distance. Tous les examens auront lieu à distance. Et ce sont les enseignants qui sont décideurs en la matière, et les équipes pédagogiques. Je sais, par expérience, que les enseignants ont pensé des modalités de temps différentes, des modalités de sujets différentes — c'est leur travail, et je pense que ce serait aussi une injure à leur rencontre que de dire que les examens vont se passer dans des conditions qui ne sont pas égalitaires. Je pense que chaque étudiant sait ce qu'il fait avec sa classe. Et je vous demande aussi là, Monsieur COTTE, de leur faire confiance. Donc, je peux vous annoncer, au niveau de l'administration, de la scolarité, nous avons eu à organiser trois fois moins d'examens et de galops que les années précédentes. Donc, la demande de l'administration centrale, qui a été d'alléger, en tout cas de mieux répartir l'évaluation et les évaluations, a été entendue.

Ensuite, quand vous parlez de bienveillance — on n'a pas attendu la crise pour être bienveillant, Monsieur COTTE. Vous arrivez, j'imagine que vous n'avez pas encore l'expérience des jurys, et il y a effectivement autour de cette table virtuelle des personnes qui participent aux jurys, et je peux vous dire que notre sujet premier, c'est la bienveillance. C'est-à-dire trouver l'équilibre entre une réussite que nous espérons durable et certaine pour les étudiants, et les difficultés qu'ils rencontrent. Alors, vous imaginez qu'en période de crise, nous sommes encore plus attentifs, sans parler de tout ce qui a été mis en place dans les espaces extrascolaires pour maintenir le lien entre l'institution et les étudiants. Donc, oui, c'est compliqué. Oui, on est tous dans cette même galère, et on en souffre tous, mais je peux vous assurer que ça ne nous empêche pas de trouver des solutions — que ce soit de l'innovation pédagogique avec les enseignants, que ce soient des ateliers de bien-être, que ce soit l'augmentation des consultations du pôle santé — pour que vous soyez le moins mal possible. Parce que Sciences Po ne pourra pas régler tous les problèmes de cette crise mondiale. Et ça, il faut qu'on en soit tous conscients.

Mais je peux vous garantir que chacun dans son poste, chacun à son niveau, tous les jours, réfléchit, met en œuvre des solutions pour améliorer vos conditions d'études et de réussite. Vous parlez de partiels, de galops, mais les choses ont complètement changé. Et il faut qu'on s'adapte à ce changement. Même de votre côté, sur les sujets du rapport aux apprentissages à distance. Vous savez bien qu'il y a beaucoup d'étudiants qui ne respectent pas l'accès aux cours selon l'emploi du temps qu'on a tenu à maintenir pour structurer l'apprentissage dans le temps mais qui accèdent leurs cours à la fin de la semaine, sur le mode série. Et ça, les médecins du pôle santé vous le diront quand ils viendront se présenter à vous : s'il n'y a pas de repères, s'il n'y a pas de structure, forcément, il y a de l'angoisse, il y a de l'anxiété, peut-être même de la dépression. Donc, essayons d'être clairs, simples, mais pas simplistes, parce que je pense que ce serait contre-productif pour tous. Je vous remercie.

Théo GAUDY

En effet, j'entends les retours qui m'ont été adressés suite à ce que j'ai dit. En aucun cas il ne s'agissait de remettre en cause le travail fait par les équipes administratives, les salariés et enseignants, et j'entends les propos tenus. C'était juste quand même pour rappeler qu'on aimerait aussi parfois un peu plus d'écoute des propositions des étudiants et élus étudiants.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Nous vous écoutons, Monsieur GAUDY. Et un peu plus de discernement et de nuance feraient avancer les choses, je pense.

Théo GAUDY

En effet, cette remarque s'appliquera à toutes et tous. Merci.

Cyril BENOIT

Une petite question, qui est peut-être un peu décalée, ce n'est peut-être pas le lieu pour la poser, donc vous me dites sinon. Je viens d'apprendre, j'enseigne à PSIA, que ce semestre-là non plus, je n'aurai pas d'évaluation de mes étudiants sur mon cours. C'est-à-dire qu'en fait, ça fait à peu près un an maintenant que j'enseigne sur Zoom, un peu moins, et c'est vrai que je n'ai pas eu la possibilité de savoir si j'avais correctement géré la transition. Donc, je le demande régulièrement à mes étudiants, mais évidemment, ce

n'est pas tout à fait la même chose que des évaluations anonymes, individualisées, et autres. Donc, je voulais savoir si la situation allait évoluer de ce point de vue-là, si quelqu'un pouvait me répondre là-dessus. Mais ce n'est peut-être pas le lieu. Merci beaucoup.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je peux vous répondre. Merci, Monsieur BENOIT. Effectivement, les évaluations vont être remises en place ce semestre, pour ce semestre. L'information part aux étudiants aujourd'hui, je crois, ou demain, et elles pourront avoir lieu comme d'habitude, avec cependant un formulaire qui a été remanié pour être beaucoup plus en cohérence avec les formats d'enseignement. Donc, vous aurez votre r d'évaluation de votre enseignement.

Cyril BENOIT

Excellent, merci beaucoup.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je vous en prie.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci. Je pense que l'ordre du jour est donc épuisé, et que nous sommes arrivés à la fin, après deux heures et demie de Conseil. Excusez-moi pour cette gestion du temps pas très réussie. On se dit au prochain Conseil, qui sera donc mi-janvier, si je ne me trompe pas.

Ismahane GASMI

Le 18 janvier.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Voilà. Merci beaucoup à toutes et tous.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA lève la séance à 10 heures 56.